

Annexe 2.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
19 OCTOBRE 2023**

SÉANCE PUBLIQUE

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre à neuf heures, le Conseil départemental de Loir-et-Cher s'est réuni dans la salle Kléber LOUSTAU, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Philippe GOUET.

Étaient présents :

Mmes ANDRÉ, BEAU, DOUCET, DUBÉ, EL ADRAOUI, FOUCHER-MAUPETIT, GALLARD, GIBOTTEAU, LHÉRITIER, MILLET, PÉAN-NORQUET, PERSILLARD, REPINÇAY, THIBAUT, VERNERET.

MM. BAUDU, BIOULAC, CONTOUR, GOUET, HARNOIS, HUGUET, LESEIGNOUX, MERCIER, PAOLETTI, PILLEFER, SARTORI, THORIN, VÉTELÉ.

Pouvoirs :

M. LECUIR à Mme LHERITIER.

Mme BEAU à M. SARTORI (mentionné en début de séance, mais non utilisé du fait de l'arrivée de Mme Beau).

M. PELTIER à Mme VERNERET.

M. VÉTELÉ à Mme EL ADRAOUI à partir de l'examen du dossier n°7.

LE QUORUM ETANT ATTEINT DE MANIERE CONTINUE SUR L'ENSEMBLE DE LA SEANCE.

Président :

M. Philippe GOUET

Secrétaire de séance :

Mme DOUCET

ORDRE DU JOUR

1. Orientations budgétaires pour 2024	4
2. Le fonctionnement des collèges et les actions menées en faveur de l'éducation et de la jeunesse.....	15
3. Le personnel – Mouvements de postes et tableau des emplois permanents	18
4. Situation des AP/CP et des AE/CP – Seconde décision modificative 2023.....	19
5. Synthèse financière seconde décision modificative 2023	20
6. Développement durable – Rapport annuel de la situation départementale et de la stratégie d'achat.....	27
7. Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables du Loir-et-Cher 2024-2028.....	30
8. Remplacement d'un membre de la commission permanente et d'un vice-président	31
9. Membres de la commission d'appel d'offres du département et de la commission d'appel d'offres pour les procédures de dévolution de mandats de maîtrise d'ouvrage.	34
10. Désignation des représentants du département de Loir-et-Cher à l'assemblée générale du Groupement d'intérêt public Approlys Centr'Achats.....	35

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je salue la présence du colonel Kharraz. Je salue également les journalistes présents aujourd'hui. Les services, bonjour à vous. Chers collègues, je souhaite en premier lieu rendre hommage au professeur de français Dominique Bernard qui a été sauvagement assassiné par un terroriste islamiste dans son lycée Gambetta-Carnot d'Arras. Il a mis tout en action pour protéger ses élèves. Nous aurons une pensée également pour son épouse, ses trois enfants, une pensée également pour un autre professeur qui a été blessé dans le même établissement et deux agents techniques du lycée. Au même moment où nous allons faire notre minute de silence, dans tous les services du département, les agents feront également une minute de silence. Je vous propose donc cette minute de silence et je vous invite à vous lever.

Nous avons eu quelques alertes à la bombe dans des collèges, Rabelais cette semaine et hier le collège de Bracieux, qui a été fermé dans l'après-midi, qui est fermé aussi aujourd'hui parce que les maîtres-chiens et les personnels de gendarmerie n'avaient pas pu fouiller l'ensemble du collège.

Nous devons désigner le secrétaire de séance, ma chère Florence, tu seras donc notre secrétaire de séance. Nous avons les pouvoirs d'Yves Lecuir à Catherine Lhéritier, de Marie-Pierre Beau pour Philippe Sartori, de Guillaume Peltier à Virginie Verneret. Marie-Pierre Beau ne devrait pas tarder à arriver.

Mes chers collègues, pour débiter notre session, je souhaite la bienvenue à Julien Leseignoux qui est le remplaçant de Michel Fromet. Je tiens à nouveau à rendre hommage à Michel pour ses années de mandat comme conseiller général, conseiller départemental, pendant 31 ans et son implication au service de notre territoire. Bienvenue Julien au sein de notre assemblée.

Chers collègues, nous ouvrons aujourd'hui une séquence budgétaire dans un contexte international complexe, tant sur les aspects de l'économie nationale et mondiale que sur les réalités sociales et l'état de nos finances publiques. Même si le journal allemand Der Spiegel titre « *La France, c'est l'Allemagne en mieux* », le FMI indique dans ses perspectives mondiales d'octobre 2023 que suite à la pandémie de la Covid-19 et à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la reprise mondiale demeure lente et inégale. Bien que la réouverture de certaines économies ait provoqué un rebond et que l'inflation ait quelque peu diminué après avoir atteint un sommet l'année dernière, il est encore trop tôt pour nous réjouir. L'activité économique est loin d'avoir repris la trajectoire qu'elle suivait avant la pandémie, en particulier dans les pays émergents et les pays en développement. Les disparités se creusent entre les régions. La croissance mondiale devrait ralentir et être ramenée de 3,5 % en 2022 à 3 % en 2023 et selon les experts, à 2,9 % en 2024. Ces prévisions de croissance mondiale sont les plus faibles depuis plusieurs décennies et les perspectives de voir des pays rattraper le niveau de vie d'autres pays plus avancés sont bien sûr très faibles. L'inflation mondiale reste élevée. Même si l'on constate son ralentissement passant de 8,7 en 2022 à 6,9 en 2023, puis à 5,8 en 2024 selon les experts, les prévisions ont cependant été révisées à la hausse de 0,1 point de pourcentage pour 2023 et 0,6 de pourcentage pour 2024. D'autres indicateurs font craindre de puissantes lames de fond. Le débat sur la soutenabilité de notre dette publique devient prégnant. Elle a désormais franchi la barre des 3 000 milliards. Faut-il rappeler que le déficit public français s'élève à 4,9 % du PIB ? Les 3 % de Maastricht sont bel et bien enterrés. Le projet de loi de finances 2024 prévoit des emprunts records de l'État en 2024 avec 285 milliards d'euros. Alors que le ratio de la dette publique française est égal à la moyenne de la zone euro jusqu'en 2014, il est depuis assez nettement supérieur. La France a profité du répit offert par la politique monétaire de la BCE pour équilibrer ses finances publiques depuis 2011. Cette situation préoccupante ne doit pas occulter les dangers qui pèsent aussi sur l'endettement privé. Le cumul de l'endettement des entreprises et des ménages dépasse la dette publique en avoisinant les 4 000 milliards d'euros. Globalement, la dette publique et privée a davantage progressé en France qu'ailleurs en Europe, en particulier l'endettement des entreprises en France est nettement plus élevé qu'en Italie, en Allemagne et dans d'autres pays européens. Cette situation n'est pas sans enjeu pour la souveraineté nationale. La Chine détient de la dette française, le danger de la situation serait d'avoir besoin de renouveler cette dette auprès d'un créancier qui exigerait des contreparties par exemple sur les dossiers de politique internationale ou d'accès à des marchés nationaux. La hausse des taux consécutive à une politique monétaire de lutte contre l'inflation renchérit le coût de l'emprunt et fait peser sur nos politiques locales un risque beaucoup plus important. Dans la région Centre, l'activité est en hausse au deuxième trimestre 2023, + 1,2 %, après une hausse continue depuis le troisième trimestre 2020. L'emploi salarié se maintient. Le taux de chômage est relativement stable, + 0,1 point, un niveau historiquement bas depuis plus d'un an. Tandis que le nombre de demandeurs d'emploi poursuit son repli

depuis le deuxième trimestre 2021. Le Loir-et-Cher s'inscrit également dans ce contexte, des indicateurs sont positifs, mais de nombreux signaux obscurcissent ce tableau. Alors que le Loir-et-Cher se distinguait en 2022 par une croissance vigoureuse de l'emploi salarié du secteur privé non agricole, il enregistre cette année une progression deux fois moindre que celle de la région, + 0,5 soit un gain de 430 postes sur 12 mois contre 1 % pour la région. Les pertes de l'industrie tendent à s'amplifier. Le secteur de la construction de nouveau confronté à une crise sévère amorce une nouvelle phase de suppressions d'emplois. Le chômage poursuit son reflux à un rythme soutenu, quelles que soient les catégories de demandeurs et particulièrement pour les chômeurs de longue durée. Le taux départemental est à 5,8, il demeure le plus bas de la région Centre-Val de Loire et un des plus bas de France, avec un taux de chômage un peu plus bas dans le bassin Vendômois à 5,4 et 6,1 dans le bassin de Romorantin. Dans l'ensemble, l'activité locale paraît avoir été plutôt soutenue y compris en ce début d'année ainsi qu'en attestent les volumes de chiffre d'affaires réalisés, chaque année plus importants. La saison touristique a été bonne en dépit de la mauvaise météo et de l'inflation. Globalement, les problèmes de recrutement perdurent et un employeur sur deux dit aujourd'hui y être encore confronté. Le maintien et la fidélisation des effectifs en place sont aussi au cœur des priorités tant les tensions sont vives sur le marché du travail. Les besoins locaux restent considérables, quels que soient les secteurs d'activité et les territoires : projets de développement des entreprises, implantation, remplacement des 2 600 personnes partant à la retraite chaque année.

Cette conjoncture nous invite à la plus grande prudence pour l'année à venir, alors que l'examen du budget à l'Assemblée nationale bat son plein. La situation des départements est inquiétante et François Sauvadet, président de Départements de France, a pu exprimer auprès des ministres et de la Première ministre, les craintes des conseils départementaux. La conjoncture d'une hausse continue depuis la Covid des charges imposées par le Gouvernement et d'une baisse de leurs ressources crée un effet ciseau dangereux, susceptible d'être fatal pour certains départements déjà en grande difficulté. Je vous l'avais déjà dit, 14 départements en France seront dans l'incapacité de boucler leur budget 2023 s'il n'y a pas une aide de l'État. Depuis février 2022, ce sont 2,5 milliards d'euros annuels de dépenses supplémentaires que l'État a imposées aux départements : l'avenant 43, le secteur médico-social, le RSA, la hausse du point d'indice, diverses revalorisations salariales, les primes de feu. Dans le même temps, on assiste à un retournement du marché immobilier qui engendre mécaniquement une baisse des DMTO perçues par les départements. Le Gouvernement estime cette baisse dans le PLF à 14 %, c'est parfaitement irréaliste puisque nous constatons déjà fin août 2023 une chute de 18 % par rapport à la même période en 2022. Pour mémoire, les DMTO représentent 20 % des ressources des départements, alors que nous n'avons parallèlement plus aucun levier fiscal. La moyenne nationale de la baisse des DMTO fin septembre était à 20 % et 30 à 40 % dans le territoire francilien. C'est 3 milliards d'euros en moins pour les conseils départementaux.

Face à cette conjoncture qui nous impacte directement, cette session est occupée par les orientations budgétaires du département pour 2024, je cède donc la parole en ce sens à Claire Foucher-Maupetit qui va nous faire maintenant sa présentation. Avant que tu fasses ta présentation, puisque vous avez quand même bien sûr étudié les dossiers, vous avez pu constater que des décisions modificatives sont limitées et que les OB sont dans la ligne droite de notre séminaire financier de Chambord.

1. Orientations budgétaires pour 2024

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Merci président, je vais reprendre effectivement les grandes lignes de ce que vous venez de présenter concernant ces orientations budgétaires 2024. Mes chers collègues, notre débat d'orientations budgétaires est comme chaque année l'occasion de vous apporter un éclairage sur les grandes tendances relatives au futur exercice et d'esquisser la physionomie du budget de notre beau département. Vous allez avoir une présentation qui est dans le fond évidemment la même qu'à l'habitude, mais nous avons changé la forme, nous varions les plaisirs. Je me propose donc de faire cet exercice cette année sur la base d'un format renouvelé, comme je souhaite à chaque fois, explicite et pédagogique. J'espère que vous l'apprécierez. Je tiens à vous rassurer, et je le répète, la forme ne modifie en rien le fond. Nous conserverons le même niveau d'information que les années précédentes avec des slides d'abord qui vont positionner le département avec des comparatifs et ensuite entrer dans les situations du département lui-même. Évidemment avec les services, on reste à votre disposition pour plus de renseignements et d'informations si nécessaires et je veux aussi remercier l'ensemble du travail collaboratif avec les services et notamment avec Jonathan et l'ensemble des services avec lesquels nous

travaillons et nous présentons et préparons ce diaporama.

Je vais d'abord commencer par une vision générale de ce que pourrait être le budget 2024 et comme d'habitude évidemment en équilibrant les dépenses et les recettes, avec 379,4 millions d'euros pour la section de fonctionnement et 90,9 millions d'euros pour la section d'investissement. Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur, pour le budget total c'est le montant qu'il faut retenir, 470,3 millions d'euros environ. Vous l'avez précisé dans votre présentation, président avec une augmentation de pratiquement 8 %, 7,9 % précisément par rapport au total voté en 2023. Il s'agit d'une évolution en valeur absolue de plus de 31 millions d'euros pour l'année prochaine qui s'inscrit dans la continuité des éléments qui ont été présentés lors du séminaire financier du 14 septembre dernier. Les premiers paramètres, il nous faut suivre avec attention la trajectoire de chacun de nos principaux ratios d'équilibre financier, donc c'est ce que je disais tout à l'heure, c'est un comparatif.

Ces trois ratios, je vous le rappelle, sont comme chaque année : la capacité de désendettement de notre collectivité, c'est-à-dire le nombre d'années nécessaires pour rembourser totalement notre dette si l'on y consacrait l'intégralité de notre épargne brute. C'est ce que vous avez complètement sur la gauche, la capacité de désendettement, puis la dette par habitant et enfin, l'encours ou le stock de dette totale. Vous voyez à l'écran les valeurs de ces trois grands ratios qui illustrent le budget, s'agissant de notre département pour l'année 2022. Je rappelle également que l'alpha et l'oméga de notre prospective financière, c'est-à-dire le postulat même de notre budget, tient dans le respect d'un niveau d'épargne qui doit être suffisamment élevé pour assurer non seulement le remboursement des intérêts évidemment et du capital de la dette, mais aussi de dégager un autofinancement suffisant. Chaque fois, vous avez les montants, je ne reprends pas la liste des montants que je commente au fur et à mesure. Pour cette diapositive, on le fait comme à l'habitude, les comparaisons des trois grands ratios. Vous constatez que les trois ratios restent favorables en termes de situations comparées à l'issue de l'exercice 2022. Ils témoignent aussi de nos efforts de gestion réalisés pour ces dernières années. À l'issue de la réalisation de l'exercice 2023, la capacité de désendettement devrait se porter autour de 3,2 années, puis à l'horizon 2024, elle pourrait atteindre 4,4 années, c'est-à-dire qu'on n'a pas une situation aussi rassurante que les années précédentes. La dette par habitant demeure également à un niveau largement inférieur aux différentes bases de comparaison. Fin 2022 avec un montant de 295 €, le Loir-et-Cher se situe largement en dessous de la moyenne de la strate qui s'élève quant à elle à 537 € de dette par habitant, c'est ce que vous avez au centre de l'image. Le stock de dette est également largement inférieur à la moyenne de la strate. Fin 2023, le niveau de l'encours serait d'environ 112 millions d'euros contre 99,7 à la fin 2022. Cette augmentation est la conséquence de la gestion active de notre dette notamment par l'anticipation de nos besoins, permettant de ne pas subir cette année les effets de l'augmentation des taux. Cette excellente maîtrise de la dette permet pour le reste de la mandature, et dans un contexte plus incertain que jamais, d'actionner le levier de l'endettement afin de soutenir l'ambitieux effort d'équipement d'environ 65 millions d'euros réalisés en moyenne par an. C'est ce qu'il faut également retenir et nous sommes d'accord, au sein de notre assemblée, pour investir massivement : donc 65 millions d'euros réalisés en moyenne par an entre 2024 et 2028.

Toutefois, l'endettement ne peut être la seule solution. Comme je l'ai évoqué précédemment, le respect d'un niveau d'épargne brute est fondamental. L'objectif fixé est donc un taux d'épargne plancher de 9 %. Ce taux est, je vous le rappelle, le seuil traditionnellement admis pour assurer *a minima* le juste équilibre financier. Après ces aspects comparatifs, je vous propose de nous attarder un moment sur ce qu'on appelle le PLF, le projet de loi de finances 2024, et plus particulièrement sur la loi de programmation des finances publiques 2023/2027. Elle maintient le principe d'une trajectoire de redressement des finances publiques au sein de laquelle les collectivités locales seraient associées via un objectif de réduction en volume des dépenses réelles de fonctionnement de 0,5 % par an. Ce principe d'une baisse de 0,5 % en volume durant cinq ans avec une forte inflation est à comparer, et je les avais présentées, aux modalités du contrat de Cahors des années précédentes qui se limitaient à la hausse de 1,2 des dépenses réelles de fonctionnement en valeur, mais la situation, le contexte d'inflation quasi nulle et les taux d'intérêt étaient très bas, ce qui correspondait finalement lorsque l'on compare ce qui est comparable, à un effort de seulement 0,3 % par an. Ce mécanisme est donc plus restrictif que le contrat de Cahors, mais non coercitif à ce stade. En tout état de cause, de compte administratif anticipé 2023 à compte administratif anticipé 2024, nous devrions constater une évolution de nos dépenses réelles de fonctionnement légèrement inférieure à 2 %.

Je vous propose maintenant de rentrer dans le vif du sujet pour notre futur budget 2024 que l'on a évidemment déjà anticipé. Étant donné les éléments, le contexte actuel que je viens de vous présenter, nous sommes face à une mécanique extrêmement délicate. Afin de tenir la prospective

financière qui vous a été présentée durant septembre et plus précisément pour réaliser notre ambitieux plan pluriannuel d'investissement, ce qu'on appelle communément le PPI, sur lequel nous sommes engagés. Vous le savez, nos dépenses d'investissement sont financées par trois grands groupes : nos dépenses d'investissement financées par l'épargne nette qui est le résultat entre nos recettes et nos dépenses de fonctionnement : elle s'élèverait à 5,7 millions d'euros ; Les recettes d'investissement qui restent de manière structurelle en deçà de nos besoins ; et le recours à l'emprunt.

Concrètement, cela veut dire que 72 % de notre investissement serait financé par la dette. En juin prochain, l'intégration du résultat 2023 permettra de modérer cette inscription. Il est essentiel de maîtriser et d'optimiser nos dépenses de fonctionnement si nous voulons à la fois garder une capacité à investir et également évidemment deuxième postulat, piloter au mieux notre dette. Pour ce qui est de l'évolution de la dette que je vais détailler par rapport aux années précédentes, je vous rappelle chers collègues, que son rythme a été parfaitement maîtrisé ces dernières années autour de la barre des 313 €. Pour ce qui est de 2023, le chiffre exprimé de 331 € correspond à notre projection. Pour 2024, le ratio de dette par habitant serait sensiblement au même niveau, ce qui resterait probablement très en dessous, on l'a vu tout à l'heure, de la moyenne de la strate qui se situe pour rappel en 2022 à 537 €.

Ainsi, pour parfaire votre information, je vais maintenant vous décrire l'état de nos recettes et de nos dépenses avec les deux grands chapitres que vous connaissez maintenant, en fonctionnement, puis en investissement.

Concernant nos recettes de fonctionnement, la diapositive présente une vision synthétique de l'évolution prévisionnelle de nos principales recettes soumises notamment à la conjoncture économique. Je vous mets en visibilité les évolutions de ces recettes par rapport au total voté 2023. Parmi les tendances les plus significatives, la TVA enregistrerait une augmentation de 2,3 %, donc à chaque fois vous avez de la gauche vers la droite les pourcentages que je vais reprendre et vous avez ce qui correspond aux millions d'euros pour notre budget. Ensuite, après la TVA, vous avez la DGF qui serait stable bien que, cela a été rappelé, l'association des départements, mais également l'association des maires de France, militent pour qu'elle soit indexée sur l'inflation. Les DMTO pourraient connaître également une baisse, cela a été rappelé, de 9 % en lien avec l'augmentation des taux et des conditions d'octroi des emprunts plus prudentielles de la part du secteur bancaire. Les DMTO : droits de mutation à titre onéreux. La taxe spéciale sur les conventions d'assurance, la DSCA est la recette qui connaîtrait le dynamisme le plus important avec une hausse envisagée à 6,5 %. S'agissant de la CVAE, rappelez-vous que le projet de loi de finances 2023 a acté sa suppression selon un calendrier différent pour les entreprises et les collectivités. Pour les collectivités, la recette de CVAE est supprimée dès 2023. La compensation passe par l'affectation d'une fraction de la TVA nette nationale, vecteur de compensation privilégié des réformes fiscales depuis déjà plusieurs années. La compensation perçue par le département sous forme de TVA comprend une part fixe, on l'avait déjà exprimé et présenté, cette part fixe dite compensation socle et une part qui correspond à la dynamique de la TVA.

S'agissant de l'évolution des droits de mutation à titre onéreux, il est important de s'y pencher plus longuement. La prévision du budget primitif 2023 actait l'hypothèse d'un repli de 16 % par rapport au montant perçu en 2022. Il s'avère que les sommes perçues à fin septembre traduisent bien une baisse, comme cela a été précisé, qui devrait finalement s'établir aux alentours de -18 %. On peut ainsi prévoir 45 millions d'euros fin 2023, ce qui est illustré sur l'avant-dernier histogramme que vous avez sous les yeux. L'hypothèse la plus probable en 2024 est la poursuite d'une dynamique baissière. La prudence nous incite donc à prévoir 42,5 millions d'euros pour l'année prochaine. Cela représente une baisse non négligeable de 13 millions d'euros par rapport au point le plus haut de 2022. C'est absolument considérable. Même si c'est vrai qu'en 2022 on a eu beaucoup de DMTO, il n'empêche que là, il faut voir un avenir prudent à ces DMTO qui sont en baisse extrêmement significative.

S'agissant de la maîtrise de nos dépenses réelles de fonctionnement, l'esquisse du budget 2024 acte également une volonté de prudence étant donné le contexte inflationniste toujours d'actualité. Globalement, nos dépenses de fonctionnement devraient connaître une évolution de 2,6 % par rapport à ce qui a été voté en 2023, y compris avec la DM 2, la décision modificative que je vais présenter à la suite. Cette diapositive présente donc les montants prévisionnels pour l'exercice 2024 avec un montant total de 375 millions d'euros. Je vais reprendre les différentes piles. S'agissant de la masse salariale, nous prévoyons un budget total de 76,2 millions d'euros. Ce budget, qui est resté stable durant six années, a connu des augmentations successives en 2022 et en 2023, en conséquence notamment des hausses du point d'indice et de la mise en place au 1^{er} juillet 2022 du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (le Rifseep). Les dépenses de personnels

vont de nouveau progresser sur 2024, compte tenu principalement de nouvelles mesures gouvernementales. Si les secteurs de l'éducation, des bâtiments et des mobilités affichent une légère hausse en termes d'inscription budgétaire prévisionnelle, cette évolution de 0,1 % est toujours à périmètre constant, c'est-à-dire après retraitement des dépenses exceptionnelles intervenues en 2023, notamment les indemnités d'imprévision, ou le versement des aides relatives aux conséquences des épisodes de grève. Je tiens également à préciser que pour ce secteur de dépenses, l'exercice 2023 a été l'occasion de hausses soutenues, compte tenu de la très forte hausse de l'énergie et des engagements du département pour soutenir les moyens d'action des collèges, avec la reprise en direct de la fourniture d'électricité, mais aussi la poursuite d'objectifs qualitatifs ambitieux en matière de restauration scolaire. S'agissant du SDIS, cher Philippe Sartori, la participation en fonctionnement versée au SDIS augmentera de plus d'un million d'euros, soit + 6 % par rapport au total qui a été voté en 2023, pour atteindre au final 19,3 millions d'euros. Il convient de rappeler qu'entre 2022 et 2023, la participation du département au SDIS a augmenté de 11 % avec + 1,8 million d'euros.

Je vous propose de nous concentrer un instant sur le volume des politiques de solidarité et de santé. Elles représentent près de 63 % de notre budget de fonctionnement. En intégrant la masse salariale, le poids des solidarités passe alors à près de 72 %. Cette diapositive illustre parfaitement les efforts pour les solidarités. Cette diapositive vous permet de mieux appréhender la structuration et les poids respectifs des différents secteurs sur l'augmentation de 7 millions du budget des solidarités qui atteindra 237,1 millions en 2024. S'agissant des allocations individuelles de solidarité, les AIS pour la prestation de compensation du handicap, l'allocation personnalisée d'autonomie APA et des dépenses connexes, si l'inscription prévue est inférieure au total voté en 2023, l'augmentation est de + 6,5 % par rapport au compte administratif 2022. Comme nous l'avons déjà évoqué lors du séminaire du 14 septembre dernier, le secteur de l'enfance connaîtrait une forte augmentation dans la continuité des exercices précédents et à l'image de ce qu'il se passe actuellement au plan national. Enfin, le champ de l'insertion et du logement affiche une évolution à la hausse de l'ordre de + 4,8 % du fait de la mise en œuvre du nouveau projet départemental en faveur de l'accès à l'emploi qui inclut la progression des subventions FSE, la montée en charge des plans d'action pauvreté de + 66 %, ainsi que des aides nouvelles au titre de l'adaptation des logements et de la rénovation énergétique. Par ailleurs, les autres dépenses, notamment celles relatives au plan santé, vont également croître pour plus de 25 %.

Je vais maintenant aborder nos perspectives en investissement. En ce domaine, notre objectif prévisionnel en 2024 est fixé à 70 millions d'euros exécutés avec un taux de réalisation que nous espérons aux alentours de 85 % l'année prochaine. Le chiffre inscrit à l'écran de 82,4 millions d'euros tient compte non seulement du cumul de nos investissements directs pour 52,4 millions d'euros, y compris les travaux effectués en régie, mais aussi des subventions accordées à des tiers pour 20 millions d'euros. Ainsi, malgré une conjoncture complexe, les crédits proposés en investissement sont conformes à ce qui a été présenté lors du séminaire du 14 septembre.

En matière d'investissements directs, on va reprendre les trois grandes priorités du conseil départemental qui sont sur cette diapositive clairement identifiées. Vous retrouvez les 5 millions d'euros qui seront consacrés à l'innovation par le numérique, dont l'expérimentation des tablettes numériques pour la rentrée de septembre 2023, qui devrait être généralisée à la rentrée 2024 ; la poursuite de la modernisation des bâtiments départementaux avec un budget total de 23,3 millions d'euros et notamment les collèges. Pour l'ensemble des collèges département, cela représente un total de 11,2 millions d'euros. Il y aura évidemment l'entretien, la modernisation et la sécurisation de nos infrastructures routières avec plus de 29 millions d'euros que vous retrouvez dans les 33,2 millions d'euros. À noter que le développement des mobilités alternatives mobilisera 2,2 millions d'euros.

Vous avez maintenant la répartition sur cette diapositive de nos différentes subventions, une enveloppe de 7,1 millions d'euros l'année prochaine sera consacrée au développement et à la protection du territoire notamment avec la reconduction de la DDAD, la dotation départementale d'aménagement durable, et par les actions du SDIS. Concernant plus particulièrement le SDIS, la dotation départementale passera de 0,5 million d'euros à 2 millions d'euros, conformément à nos engagements. Nous allons ainsi soutenir l'ambition du SDIS en termes d'investissement et plus particulièrement pour développer et moderniser les matériels de lutte contre les feux de forêt et évidemment mettre en grande sécurité tous nos sapeurs-pompiers. S'agissant des subventions d'investissement, il y aura l'accompagnement des projets sur le territoire départemental avec notamment la DSR, dotation de solidarité rurale, avec une enveloppe cette année de 5,5 millions d'euros. En matière de dépenses d'investissements liées aux politiques des solidarités, 5,4 millions d'euros y seront consacrés et plus particulièrement afin de moderniser les EHPAD et favoriser la rénovation énergétique des logements des Loir-et-Chériens. Enfin,

les mobilités alternatives en complément de nos investissements directs se verront attribuer 2 millions d'euros. Vous avez les répartitions sur les quatre grands groupes sur cette diapositive.

Concernant la conclusion sur ces OB 2024, le niveau exceptionnel d'investissements 2024 rendu possible par le résultat favorable des derniers comptes administratifs et par la captation récente d'emprunts à des taux très attractifs ne pourra être poursuivi à l'identique lors des exercices ultérieurs si des éléments favorables n'interviennent pas en recettes comme en dépenses. En effet, le travail prospectif pour 2024 laisse augurer une dégradation de la capacité de notre collectivité, comme vous l'avez rappelé président l'ensemble des départements, à dégager de l'épargne du fait de l'effet ciseau, comme vous avez pu le constater au cours de la présentation. Les raisons pour résumer, de deux grands ordres : une dynamique des recettes départementales plombée par la baisse des DMTO et des dépenses de fonctionnement fortement orientées à la hausse et plus précisément celles concernant le secteur de l'enfance. Si à ce stade il vous est donc proposé de ne pas surréagir, il convient dès à présent d'émettre une alerte. Pour 2024, on l'a vu, c'est déjà bien maîtrisé, mais attention au budget également de 2025 qui permettra une équation difficile à résoudre, voire impossible pour la grande majorité des départements, y compris pour le nôtre s'il n'y a pas de bonnes nouvelles dans les mois et les semaines à venir sur le plan des recettes. Voilà président, j'en ai terminé pour cette conclusion et la présentation des OB 2024.

Je poursuis tout de suite avec la DM2.

Je vous propose de poursuivre cette présentation en commentant de façon synthétique le projet de la seconde décision modificative 2023. Cet écran présente l'équilibre général de cet ajustement budgétaire globalement limité, qui représente une variation totale de 0,3 % sur l'ensemble des crédits votés en 2023, c'est-à-dire entre le budget primitif et la première décision modificative.

Vous pouvez constater que cette DM2 comporte des ajustements en dépenses de fonctionnement, donc à chaque fois les montants sont remis et ils sont animés pour toutes les recettes et les dépenses, pour l'instant avec l'investissement et les dépenses de fonctionnement que vous avez sous les yeux. Vous pouvez constater que cette DM comporte des ajustements en dépenses de fonctionnement qui traduisent la situation complexe que nous vivons et les besoins de nos partenaires. En dépenses de fonctionnement, hors équilibre des budgets annexes, cette décision modificative conduit à une augmentation des crédits pour un peu plus de 3 millions d'euros. Le secteur des solidarités nécessite un ajustement à la hausse d'environ 1 million d'euros principalement lié par les besoins croissants du secteur enfance-famille au titre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance. La contribution du département au SDIS est revalorisée significativement à la hausse avec + 800 000 € afin d'assurer les conditions de son équilibre budgétaire en fin d'année. Au final, je l'ai précisé tout à l'heure, la participation du SDIS sera augmentée de 11 %, avec + 1,8 million d'euros, donc il faut l'acter dans cette DM2. Les autres dépenses augmentent notamment du fait de la hausse des prix provenant en grande partie du secteur des bâtiments, ce que nous connaissons tous dans nos collectivités. Les crédits des ressources humaines sont abondés de 510 000 €. Le montant est principalement consacré à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de + 1,1 % au 1^{er} juillet 2023, qui représente une somme de + 450 000 € sur notre budget. Ce montant comprend également 60 000 € liés à l'attribution au 1^{er} juillet 2023 des points d'indice pour rééchelonner les premiers échelons au-delà de l'indice minimum de traitement, touchant essentiellement les agents de catégorie C. En recettes de fonctionnement, il s'agit essentiellement d'ajustements liés aux notifications définitives de l'État et du produit du fonds au Trésor placé sur un compte à terme détenu auprès de la Direction départementale des finances publiques de Loir-et-Cher. La diminution des dépenses d'investissement s'explique par le fait que certains de nos partenaires ont pris du retard dans leurs projets. En conséquence, des ajustements sont donc proposés à la baisse et nécessaires à ce stade de l'année. Pour les recettes d'investissement, leur diminution s'explique en grande partie par le décalage dans le temps du projet de la passerelle sur la Loire.

J'en termine en vous indiquant qu'à l'issue de cette DM2, et au regard de l'ensemble des éléments dont nous disposons à ce stade de l'année 2023, le solde d'exécution positif pourrait être compris entre 23 et 26 millions d'euros, donc en baisse notable par rapport à celui de l'année précédente. Je vous rappelle que ce solde permettra de réduire d'autant, comme on le fait habituellement, l'emprunt d'équilibre 2024 à l'occasion des votes du compte administratif 2023 et du budget supplémentaire 2024. Voilà Monsieur le président, chers collègues, merci pour votre attention.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci chère Claire pour cette présentation toujours de grande qualité sur nos orientations budgétaires et nos besoins à l'aune de cette décision modificative n° 2. J'espère que cette nouvelle présentation visuelle vous a séduits. Nous voyons bien le problème d'un véritable effet ciseau entre forte baisse des ressources DMTO et augmentation des dépenses. Sur les OB, on est à 42,5 millions, j'espère qu'on n'aura pas de mauvaises surprises. Le constat d'une augmentation des dépenses d'aide sociale à l'enfance est national et inquiétant. Au-delà de la très forte contrainte financière qu'il fait peser sur les départements, il est également un indicateur profond de la fragilisation croissante de nombreuses familles dans le pays. Cette hausse majeure des moyens consacrés à l'aide sociale à l'enfance renforce la perception des lacunes de l'État dans l'exercice de ses missions, et je pense en premier lieu aux problématiques de la pédopsychiatrie. La conséquence de cet effet ciseau est un risque sur notre future capacité d'investissement alors que l'épargne brute du bloc communal s'améliore entre 2022 et 2023, + 12,8 %, celle des départements diminue de 35,3 %.

Le choix de notre collectivité est pourtant de maintenir un niveau d'investissement élevé pour les Loir-et-Chériens. Le département veut s'appuyer sur ses capacités préservées pour construire un budget 2024 très volontaire en matière d'investissement. À ce stade, il est donc proposé de continuer à déployer la programmation pluriannuelle des investissements sans changement majeur tout en absorbant les révisions de prix qui impactent le secteur du bâtiment et des travaux publics. Cela implique donc un niveau d'anticipation de réalisations en 2024 proche de 70 millions d'euros en investissement, là où il était plutôt à 60 millions d'euros l'an dernier. Nous ferons tout pour que notre programme d'investissement volontariste puisse se faire à l'identique lors des prochains exercices, mais pour cela, les hypothèses en recettes et dépenses devront s'améliorer dans les mois à venir et traduire notre volonté commune de rendre lisibles notre action et notre efficacité dans des temps troublés.

Avant de donner la parole aux présidents de groupe ou à ceux qui le souhaitent, je rappelle que pour les OB, le vote porte sur le fait que le débat a bien eu lieu. Il nous est demandé de prendre acte, par une délibération, de l'organisation du débat d'orientations budgétaires en assemblée. Je souhaitais également vous dire que nous avons une commission des finances hier à l'Assemblée des départements de France. Je ne vais pas vous lister tous les amendements qui ont été proposés et qui ont été retoqués. Un seul a été accepté, c'est l'exonération des taxes malus sur les véhicules du SDIS. Michel, je t'en prie.

Monsieur Michel CONTOUR

Merci président. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs mes chers collègues, il est difficile ce matin d'aborder cette session sans s'émouvoir et s'indigner de cet horrible assassinat à Arras du professeur Dominique Bernard. À travers lui, ce sont nos institutions, nos libertés, nos principes de vie qui sont attaqués. Difficile aussi à l'heure où la paix est bafouée dans différentes parties du monde de ne pas évoquer les drames que vivent ces peuples au Moyen-Orient, en Ukraine, ainsi que les conséquences pour notre pays. Conséquences connues et conséquences incertaines qui forcément impacteront nos politiques y compris départementales. Le soutien affiché à Israël dramatiquement agressé ne doit pas empêcher, en ne soufflant pas sur les braises, de nous inscrire dans tout processus de recherche de la paix.

Revenons à notre session. Qu'en dégageons-nous d'essentiel ? Sur les orientations budgétaires, en recettes, une dynamique en berne reposant sur deux ressources majeures, une TVA qui fluctue en fonction de l'activité économique d'un pays et les DMTO qui subissent la baisse des transactions foncières. Le tout affecté par l'inflation. En dépenses de fonctionnement, des hausses à prévoir entre autres dans la politique sociale et notamment dans l'aide à l'enfance, également au niveau de nos ressources humaines avec l'augmentation du point d'indice et la création de nouveaux emplois dans le domaine social. Concernant les investissements, nous retenons le souhait d'investir plus massivement en 2024, 10 millions d'euros supplémentaires, en s'appuyant sur des emprunts obtenus précédemment et dont les taux sont largement favorables. Tout cela dans le cadre d'une dette par habitant à 295 €, bien en deçà des moyennes départementales et avec un délai de désendettement passant de 1,8 année en 2022 à 3,2 en 2023 et une perspective, comme l'a dit Claire tout à l'heure, de 4,4 en 2024. Nous constatons aussi dans les décisions modificatives des volontés affichées, comme le coup de pouce à la cité du numérique, des surprises, comme la découverte de l'amiante sur le pont Charles de Gaulle, des économies bienvenues avec des ambitions à la baisse pour l'aérodrome du Breuil. Pour conclure, précipiter les investissements nous semble opportun en veillant néanmoins à ce que nos objectifs s'inscrivent bien en sobriété, en concordance avec la politique environnementale définie à l'Agenda 2030. Continuer à investir

utile surtout lorsqu'à terme, des dépenses de fonctionnement sont en jeu. Nous pensons prioritairement à l'énergie, mais aussi à la gestion de l'eau, à la protection de la biodiversité et à notre empreinte carbone qu'il faut davantage maîtriser. Sur ces principes, notre groupe continuera lui aussi à s'investir pour une politique départementale écoresponsable. Je vous remercie.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci président. Stéphane, à toi.

Monsieur Stéphane BAUDU

Merci président. Chers collègues, je m'associe bien entendu à ce qui a pu être dit ou fait, de la minute de silence proposée par le président Gouet jusqu'aux propos de Michel concernant la situation internationale et les impacts malheureux sur notre territoire.

Pour revenir effectivement sur ce qui nous occupe ce matin, c'est-à-dire les orientations budgétaires, vous dire sans surprise et sans être trop redondant par rapport à Michel, que l'on partage à la fois l'état des lieux, le diagnostic, qui est bien décrit dans la délibération et qui a été bien présenté par Claire, que je remercie, et au-delà des effets visuels qui sont beaucoup plus sympathiques que de longs tableaux et de longs laïus. Au-delà de la forme, effectivement nous partageons ce diagnostic et les perspectives qui sont déclinées et qui, comme tu l'as dit, Philippe, sont dans la droite ligne de ce qui a pu être dit et écrit l'année dernière au moment des OB 2023, et ce qui a pu nous être présenté, ce dont nous avons débattu au moment du séminaire financier de septembre dernier. Nous partageons et nous sommes d'accord avec vous sur à la fois la volonté – naturellement, comment être contre ? – de consolider nos politiques sociales, le cœur de nos compétences à plus de deux tiers finalement du budget engagé, avec effectivement des inquiétudes que vous avez énumérées et que nous constatons également sur le coût ou le surcoût des politiques à l'enfance ou de l'accueil des MNA sur notre territoire. Même si nous sommes en partie préservés par rapport à d'autres territoires, même si la facture augmente notamment en 2023. Nous partageons aussi la volonté de disposer d'un haut niveau d'investissement pour nos politiques, toutes nos politiques publiques et notamment les infrastructures routières, mais également les bâtiments et les collèges entre autres. Je pense que c'est bien et nous sommes dans notre PPI, je pense qu'il faut tenir cette ligne même si elle est difficile à tenir et que les inquiétudes pour les prochaines années sont devant nous. Maintenant, c'est un débat que nous avons déjà eu, il ne suffit pas de mettre des millions sur la table, il faut avoir la capacité de les dépenser. Notre taux de réalisation est bon, mais on sait très bien que la capacité de les dépenser nécessite d'avoir une ingénierie à la hauteur en nombre et en qualité. Ce n'est pas la qualité que je critique, mais parfois le nombre insuffisant sur les recrutements. Ce n'est pas la mauvaise volonté des services ou du conseil départemental, mais force est de constater que parfois nous sommes bloqués par l'incapacité de pouvoir en temps et en heure porter des projets qui sont potentiellement décalés, et je le redis, ce n'est pas une critique par rapport à ce que porte Bernard encore pendant quelque temps, quelques heures, quelques minutes, et Patrick pendant un peu plus de temps. Il faudra effectivement qu'on soit en capacité de porter et de dépenser cet argent utile pour notre territoire. Certes, notre politique et nos impacts budgétaires sont là, sur les volontés d'économie, j'entends bien au-delà de ce que peut porter un PLF 2024. Notre capacité de désengagement va être dégradée, légèrement, nous avons des capacités à faire. Nous en avons encore un peu plus. Ce n'est pas trop la situation de 2024 qui effectivement est à mettre en exergue, mais potentiellement ce qui va arriver dans les prochaines années. Globalement, ces orientations budgétaires vont dans le bon sens et nous conviennent.

Je mettrai pour autant deux points de vigilance dans notre débat. Philippe, tu ne seras pas surpris, le premier ce sera l'investissement et l'engagement du territoire, du département concernant l'agglomération de Blois. On en a souvent parlé, je le redis ici, l'agglomération de Blois c'est un tiers des habitants du département et c'est 40 % des emplois du département. L'agglomération porte majoritairement le PIB départemental. Dans le passé, l'agglomération a pu être oubliée sur un certain nombre de soutiens à des projets structurants. Tu l'as toi-même constaté sur le Jeu de Paume ou sur des infrastructures routières qui n'ont parfois, après débat, pas forcément été à la hauteur de ce que pourrait être un territoire comme celui-ci. Comme je le porte souvent, et comme d'autres en sont conscients, je crois que le département aurait tout à gagner, non pas pour faire plaisir à l'agglomération, mais pour tirer l'attractivité de notre département, à soutenir des politiques publiques structurantes et attractives puisque nous devons être attractifs sur notre territoire. Je pourrais parler bien entendu des investissements complémentaires sur le Jeu de Paume, je pourrais parler du futur théâtre de Blois, je pourrais parler de l'aménagement de l'Espace de la Bouillie, je pourrais parler des infrastructures routières importantes, je sais que sur la Chaussée-Saint-Victor et la potentielle déviation, nous avançons, mais il faut absolument

que dans les prochaines années et en tous les cas jusqu'à la fin de la mandature, nous soyons en capacité, collectivement, et notamment ce que tu peux porter, Philippe, de démontrer que l'agglomération n'est pas une oubliée des politiques d'infrastructures et de développement territorial. C'est mon premier point de vigilance. J'aurais pu faire un couplet sur la passerelle, mais le débat est un peu tôt. Je te remercie de pouvoir t'investir et de mettre toute ton énergie pour faire en sorte que ce dossier puisse aboutir puisque cette passerelle, j'aimerais bien que ce soit La passerelle et non pas un projet éventuellement remis en question pour des raisons budgétaires. Comme je l'ai dit, je ne reviens pas là-dessus, il faut effectivement sortir une passerelle au bon prix et pas à n'importe quel prix. J'espère que les discussions et que les négociations en cours nous permettront d'aller au bout de cette opération. En tout état de cause si elle devait être décalée dans le temps pour partir sur un autre projet moins onéreux, cela donnerait encore un peu plus de poids et de crédit à mes propos concernant la volonté, en complément, d'apporter et d'appuyer les politiques sur le territoire de l'agglomération de Blois.

Le deuxième point de vigilance est moins conséquent peut-être en somme, mais je pense tout aussi important, cela a été dit par Claire sur les politiques publiques, c'est les politiques d'insertion économique, d'insertion par l'emploi. Tu l'as dit, Philippe dans ton introduction, on est dans une situation qui est à la fois instable d'un point de vue économique, mais sera-t-elle stabilisée un jour ? En tout état de cause la situation départementale n'est pas si mauvaise que cela. Pour autant on voit bien que nos entreprises souffrent d'un manque de recrutement. Nous avons des capacités à remettre à l'emploi un certain nombre de nos concitoyens, qu'ils soient au RSA ou pas, et je pense qu'on doit faire des efforts significatifs sur l'insertion par l'économie en aidant les structures qui portent cela. Je salue ce qu'a fait le conseil départemental avec l'appui de l'agglomération de la ville de Blois dans le cadre du dispositif Territoire zéro chômeur de longue durée avec le dispositif de l'entreprise Yaka, mais il faut effectivement être tous azimuts et 360° dans ce domaine pour faire en sorte effectivement de remettre à l'emploi nos concitoyens qui sont en capacité de travailler. Nous en avons la volonté, je l'espère, en tous les cas nous en avons les moyens par nos soutiens aux différentes structures d'insertion. Voilà, Monsieur le président. Nos deux points de vigilance dans le cadre de la préparation du budget qui a déjà démarré et sur lesquels j'aimerais qu'effectivement on puisse avancer. En tous les cas vous l'avez compris, nous sommes dans la ligne de vos orientations budgétaires.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci président. Je reviens, juste un instant sur la question de l'insertion. On a recruté des conseillers en insertion professionnelle. Je pense que Jonathan a assisté également à la même réunion que moi hier en visioconférence sur les problèmes financiers des départements, la commission finance, on voit certains départements faire machine arrière par mesure d'économie sur des thématiques mises en place sur l'insertion professionnelle et également sur les politiques des solidarités. Ils assurent les missions obligatoires, mais sur les missions qui étaient facultatives ou certaines missions, même le département du Nord qui est quand même l'un des premiers départements de France, fait machine arrière sur certaines mesures. J'ai bien noté bien sûr tes différents points d'observation et remarques qui sont parfaitement judicieux. J'essaie de faire en sorte que le maillage territorial et les aides du département soient parfaitement équilibrés. Sur Blois, j'avais porté, à un moment donné, la sortie autoroutière sur les infrastructures, la patte d'oie. C'est pour l'instant totalement écarté par l'agglomération. Sur le théâtre, le département bien sûr participera. Sur la Chaussée-Saint-Victor, la déviation, on en a déjà parlé, est à l'étude. Le pont Charles de Gaulle, vous avez vu qu'on avait quand même investi 11 millions d'euros alors qu'il en était prévu 9 au départ. Là, on a eu une augmentation parce que nous avons découvert des éléments qu'il fallait désamianter, ce n'était pas prévu dans la première expertise. Soutien aux pistes cyclables : je pense que là, on met le paquet. Sur la passerelle sur la Loire, je ne pourrai pas vous donner beaucoup d'éléments parce qu'on est encore en cours de négociation avec les trois groupements d'entreprises, avec le cabinet d'architectes et les services de Patrick. Ce que je peux dire, c'est que pour l'instant, les premières propositions tarifaires ne sont pas à la hauteur de nos espérances et que cette rencontre prochaine va peut-être nous permettre de trouver des solutions. En tout état de cause, si nous avons des prix totalement déraisonnables, il faudrait revoir ce projet structurant malgré tout pour le département et le revoir à la baisse avec peut-être un aspect technique un peu différent, tout en conservant quand même un aspect esthétique intéressant par rapport à cet emplacement sur la Loire qui est classée au patrimoine mondial de l'Unesco. Voilà où on en est, vous aurez les informations en temps et en heure. On invitera bien sûr les co-financeurs à une réunion dès lors qu'on aura des chiffres parfaitement calibrés. J'ai essayé de répondre à tes questions, mais j'ai bien noté toutes tes observations. Benjamin avait levé la main et après, je donnerai la parole à Pascal.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Monsieur le président, mes chers collègues, d'abord, comme vous l'avez fait, comme l'a fait Michel et comme l'a dit Stéphane, nous voulons avoir une pensée pour Dominique Bernard qui après Samuel Patty est le second enseignant victime de l'obscurantisme dans l'exercice de son métier. Et à travers cette pensée, nous voulons avec Hanan exprimer toute notre solidarité envers les enseignants, l'ensemble des professionnels qui prennent soin de notre jeunesse et qui veulent aider nos enfants à devenir des citoyens courageux. Nous voulons également avoir une pensée évidemment pour le peuple israélien victime d'une abominable attaque de la part d'un mouvement terroriste, le Hamas, et en disant cela, nous exprimons également notre solidarité envers tous les civils palestiniens qui aujourd'hui sont sous les bombes à la fois de leur propre camp et de l'armée israélienne. Enfin, dans cette triste actualité, nous n'oublions pas les deux victimes de l'attentat de mardi soir à Bruxelles qui également ont été victimes de la folie des hommes. C'est vrai qu'après avoir dit cela, on se demande à quoi une session d'un conseil départemental peut bien servir. Est-ce que ce n'est pas vain finalement ce que nous faisons. Mais au contraire nous sommes persuadés comme vous que nous avons besoin de ces débats et que nous sommes aussi le service public et que le service public, ce sont des actions, des choix, qui contribuent aussi à la concorde sociale et de ce point de vue, nos débats sont importants.

Pour la deuxième année consécutive, nous allons débattre d'orientations budgétaires qui ont été éclairées précédemment par un séminaire que, pour la troisième année, vous avez souhaité organiser. Ces principales données que nous retrouvons dans ce document nous avaient été exposées à cette occasion. Un débat d'orientations budgétaires, cela sert à confronter nos analyses et comme vous le savez, nous ne partageons pas l'idée qu'une seule politique serait possible dans une collectivité territoriale. Bien sûr, les chiffres ne mentent pas et comme vous, nous lisons la diminution de notre niveau d'épargne brute, même si elle reste relativement importante. Nous lisons aussi la dégradation d'un certain nombre d'indicateurs. Nous continuons aussi de considérer que les niveaux d'endettement du département restent ridiculement bas par rapport à la moyenne des départements de la région, même des départements de strate identique, mais pour autant, nous ne remettons pas en cause la dégradation de certaines recettes notamment les DMTO, qui est inquiétante. De ce point de vue, nous voulons quand même pointer l'idée, et cela a été dit par Départements de France et par l'ensemble je crois des élus départementaux de France, les départements n'ont pas vocation à devenir des agences, des établissements publics ou des opérateurs de l'État. Effectivement, nous le voyons bien avec cette présentation de Claire, la question des recettes et de la dynamique de nos recettes est quand même quelque chose de très inquiétant. Aujourd'hui, on voit ces indicateurs financiers se dégrader, mais nous ce que l'on voit surtout, c'est la dégradation de la vie de nos concitoyens. Évidemment, on note l'augmentation de 3 % du budget des solidarités qui fait suite aux 3 % votés l'année dernière. On note aussi l'augmentation des crédits liés aux RH qui sont une juste mesure de reconnaissance compte tenu de l'implication de tous les agents du département, notamment dans les politiques de solidarité, mais également dans toutes les politiques publiques. Mais pourtant, nous pensons que dans le domaine social, nous devons aller plus loin et peut-être de manière plus ciblée. Nous pensons toujours que la question du soutien spécifique à apporter aux jeunes est un élément fondamental et nous pensons aussi qu'il y a un certain nombre aujourd'hui de sujets qui restent des angles morts de l'action du département. Vous savez que les jeunes n'ont pas accès au RSA et nous le voyons avec l'augmentation des chiffres qui concernent l'ASE, la sortie des jeunes majeurs de l'ASE est un élément qui va devenir de plus en plus préoccupant dans les années qui viennent. Donc la question du soutien aux jeunes est quelque chose de très important. Nous pensons que nous avons les moyens de financer des actions ciblées, que les recettes que vous nous avez présentées, que vous indiquez en diminution, mais si on regarde de BP à BP, on est bien sûr des recettes qui sont en augmentation, qui restent malgré tout très prudentes et que chaque euro supplémentaire qu'on pourra dégager de ces recettes pourrait nourrir ce plan dédié à la jeunesse. On voit aussi qu'on aura d'autres dépenses à anticiper dans le domaine de l'action sociale. Je voudrais aussi profiter de cette session pour pousser un coup de gueule contre les services de l'État sur la question de l'hébergement d'urgence. La situation de l'hébergement d'urgence notamment sur le Blésois est inacceptable. En cette rentrée, en ce début d'hiver, nous avons des familles, des jeunes enfants scolarisés dans les écoles qui sont encore à la rue. La réponse qui nous est faite par les services de l'État qui consiste à dire qu'on a dépensé tous les crédits au mois de juillet, circulez, il n'y a plus rien à voir, c'est juste inadmissible, inacceptable, donc de deux choses l'une, soit nous arrivons à faire infléchir les politiques nationales sur cette question de l'hébergement d'urgence, soit dans un souci d'humanité, nous et d'autres devons intervenir sur ce sujet pour qu'aucun enfant ne dorme dehors cet hiver et nous devons peut-être le faire même au titre de la protection de l'enfance. Effectivement, on a aujourd'hui des marges de manœuvre qui sont de plus en plus restreintes, mais qui existent. Nous vous demandons, Monsieur le président, qu'à l'occasion de la préparation budgétaire, deux autres mesures significatives puissent être intégrées au budget du département : le renforcement du soutien à la

restauration scolaire notamment en mettant en place au sein de notre département une tarification au quotient familial comme cela se fait dans de nombreux autres départements et dans certaines régions. Ce passage de tarification au QF pourrait se faire sans forcément une dépense supplémentaire pour le département, nous demandons à ce qu'il y ait une grille qui puisse aussi prendre en compte la capacité contributive des familles et qu'on puisse améliorer de manière significative l'accès au droit puisqu'on voit bien que le fonds d'aide, un fond quand il doit être mobilisé, il y a des trous dans la raquette et il y a beaucoup de familles qui n'osent pas le faire et qui passent à côté de cette demande d'aide. Et puis, nous vous redemandons et vous redemanderons à l'occasion du BP si ce n'est pas intégré, que l'accès aux fournitures, la gratuité des fournitures scolaires pour les collégiens puisse être un droit. Il y a des efforts qui sont faits avec le cartable numérique, mais nous pensons que nous pouvons aller plus loin et rendre effectif ce droit en agissant avec un trousseau de fournitures scolaires. Comme chaque année, je vais m'interroger sur les choix réalisés dans le domaine des mobilités et cette année, je vais mettre les pieds dans le plat sur la passerelle. Vous avez amené des éléments de réponse. Comme vous le savez, nous vous l'avons dit à huis clos donc nous le redisons publiquement, nous n'irons pas plus loin sur l'AP dédiée à la passerelle et si les crédits déjà programmés ne sont pas suffisants, alors nous vous invitons à renoncer à ce projet. Non pas comme un échec, car vous et vos services êtes mobilisés sur ce dossier avec sérieux et il faut le souligner, mais bien comme un acte de bonne gestion et de conviction sur le fait que nous pourrions aussi financer d'autres mesures urgentes dans le domaine de l'éducation ou de la transition écologique.

Avant de terminer, un mot de la DM2. Évidemment je ne vais pas tout commenter, mais je voudrais quand même nous rendre attentifs à deux points. Comme chaque année, on a des ajustements budgétaires qui sont à la marge, mais ce sont des ajustements sur des petites sommes qui montrent bien que quand on débat justement ici des fournitures scolaires, là par exemple d'un fonds d'aide à la restauration, chaque année, on voit qu'il y a des marges qui existent pour financer ce type de mesures. Sous forme de clin d'œil, merci d'avoir adopté rétrospectivement nos propositions sur le Breuil puisque le retrait des crédits de 278 000 € est quasiment conforme à l'amendement qu'on avait déposé l'année dernière avec la proposition d'une suppression de crédits à hauteur de 275 000 €, donc on voit effectivement que nos efforts ont payé. Je voudrais terminer là-dessus. Je voudrais juste avant de terminer sur une note plus positive adresser aussi, parce que cela n'a pas été encore fait, mes félicitations et mes salutations à Bernard Pillefer, le dire publiquement pour son élection comme sénateur et à Jacques comme conséquence indirecte, avec son élection à la présidence de la communauté de communes. J'ai été un peu long, je m'en excuse, mais je pense que c'est important que nous puissions débattre de ces orientations et montrer aussi à nos concitoyens qu'il y a d'autres orientations qui sont possibles.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Très bien, Benjamin, merci pour cette intervention. Juste un petit propos quand même de correction, quand tu dis que notre épargne va très bien, l'épargne brute est quand même tombée à 14,2 millions d'euros en 2024, soit 15 millions d'euros de moins qu'en 2023. Il y a un effondrement également de l'épargne nette. Concernant le personnel, tu as parlé de revalorisations salariales, elles sont parfaitement justifiées et je n'ai dans mes propos absolument pas critiqué ces revalorisations salariales. Nous avons favorisé un recrutement de personnels puisque nous avons 50 équivalents temps plein supplémentaires, particulièrement dans le social. On met en place aussi un nouveau dispositif avec une meilleure répartition de nos MDS (maisons des solidarités) qui sont adaptées à un maillage territorial en fonction des zones repérées sur les zones fragiles. La parole est donnée à Pascal Bioulac.

Monsieur Pascal BIOULAC

Merci président. Je voudrais remercier Claire pour la présentation et les équipes du conseil départemental. C'est vrai que c'est plus dynamique et plus sympathique et en tout cas beaucoup plus visuel.

Je voudrais bien sûr m'associer aux propos de mes collègues et je ne parlerai pas longtemps parce que Benjamin a beaucoup parlé, comme il ne m'a pas laissé beaucoup de temps. Je plaisante bien sûr Benjamin. Je voudrais m'associer aux propos de Michel, de Stéphane et de Benjamin, effectivement l'assassinat de Monsieur Bernard vendredi était quelque chose de choquant et d'atroce. Je voudrais à cette occasion mettre le point sur la proposition qui a été faite d'installer les caméras de vidéo protection aux abords des collèges et le travail qui est fait avec les équipes du département et nos gendarmes. Cela réveille en moi le vieux projet qui était le projet du département de favoriser le développement d'un mur d'images pour surveiller les abords des écoles en général. Les collèges sont la compétence du

département, mais les hussards de la République que nous sommes, les maires, ont été encore sollicités par une mesure d'urgence avec la réévaluation de Vigipirate. L'État a encore une fois bien sûr augmenté, et cela se comprend, les conditions de sécurité et d'accès aux écoles. La fouille ou en tout cas la visualisation des sacs des parents d'élèves qui rentrent quotidiennement dans les classes des petits dans les classes maternelles et une fois de plus, l'éducation nationale et les services de l'État se retournent vers les hussards de la République, qui n'en ont pas marre, mais qui ne peuvent pas tout faire, en nous demandant, quand la police municipale est présente sur place, de venir aussi accompagner ces fouilles de sacs. On aura donc de façon récurrente des demandes qui nous seront faites par les élus locaux, dont je fais partie comme un certain nombre d'entre nous ici. C'est sympathique, on nous appelle les hussards de la République, mais parfois, on n'a pas les moyens et on ne peut pas tout faire. C'est donc sympathique de toujours s'appuyer sur nous.

C'est aussi à ma manière, comme Benjamin, un coup de gueule contre les services de l'État, mais je pourrais en pousser d'autres sur la DDT si vous aviez quelques minutes. Mais ce n'est pas le propos. Je voudrais bien sûr m'associer à l'ensemble des propos de mes collègues, même si pour Benjamin tout n'est pas parfait et pour nous tous aussi, on pourrait faire des choses encore mieux, mais c'est vrai que les conditions budgétaires pour tout le monde sont difficiles.

Je note, et notre groupe l'a noté, l'augmentation de la DADM maintenue et le programme sur les itinéraires doux et les mobilités. C'est bien tout cela, mais il faut que les collectivités et les gens qui portent les investissements aient des projets donc on doit aussi les accompagner. Avec le maintien de la DSR qui est quand même un outil important et très apprécié dans notre département, on doit continuer au travers des travaux de l'Agenda 2030 à pouvoir apporter du conseil, de l'appui, de la technicité, aux collectivités encore une fois qui seront les porteurs de projets de demain et qui seront notre bras articulé, notamment pour aller vers une politique de l'eau dynamique avec là encore aussi des obligations de l'État de nous dépêcher de faire à la va-vite des regroupements des services de l'eau qui bon an mal an fonctionnent quand même. Mais pour essayer de nous forcer encore à des mutualisations, on nous envoie sur des objectifs 2026 qui vont être parfois difficiles à tenir pour les petites communes et les petits syndicats d'eau qui fonctionnent malgré tout, mais effectivement, avec des préoccupations de gros travaux à venir.

Notre souhait est qu'au travers de l'Agenda 2030, et je pense que là-dessus nous partageons la vision, nous puissions aller vers un conseil, un appui et de la logistique, comme on le fait déjà avec la DSR, et apporter cette compétence, ce conseil, cet aspect rassurant. Je parle bien sûr sur un dossier qui me tient particulièrement à cœur, je pense au méthane où on voit que Agglopolys et que la communauté de communes de Romorantin soutiennent des investissements privés avec plusieurs centaines de millions d'euros d'investissement sans forcément toujours penser à la hygiénisation pour incorporer les biodéchets dans la production de biogaz. Ce n'est pas, pour moi, une bonne orientation. Pour moi, si on ne fait pas cela, je pense que l'on se plante. Donc il faut qu'on puisse apporter cette expertise. On sera donc vigilants sur ces aspects parce que ce sera demain le renforcement de l'économie circulaire de notre territoire.

Et puis juste dire à Stéphane qu'effectivement, 40 % des emplois sont bien sur Blois et Agglopolys, que la majeure partie des emplois sont aussi sur Agglopolys, mais que les autres existent aussi. Moi qui viens de très loin, je crois que je dois être le plus loin en kilomètres, il faut aussi pouvoir rentrer à Blois et on n'y rentre pas toujours facilement. C'est du vécu par mes administrés qui viennent à Blois ou les entreprises qui viennent sur Blois, mais c'est aussi du vécu personnel et il faut pouvoir rentrer, je ne parle pas bien sûr des désagréments de cet été du pont Charles de Gaulle qui étaient des investissements nécessaires, mais essayer d'arriver par l'autoroute et rentrer rapidement pour ne pas avoir de retard quand on vient à une réunion à Blois. Parfois je passe par l'autoroute, même si cela me fait faire quelques kilomètres de plus. D'abord je suis en sécurité, notamment la nuit quand je rentre, parce qu'il y a beaucoup de circulation et de bouchons la nuit pour rentrer en Sologne, ce sont les cochons, c'est différent, mais il faut pouvoir rentrer à Blois et je vous assure que ce n'est pas de la plaisanterie. Ce n'est pas de la plaisanterie de pouvoir rentrer à Blois. Merci.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci président. Par rapport à tes propos sur l'Agenda 2030, je souhaite bien sûr réitérer le propos sur le fait que nous avons mis en place une révision du schéma départemental de l'eau qui est en cours et un lancement sur un schéma énergies. Catherine, tu souhaitais prendre la parole.

Madame Catherine LHÉRITIER

Merci président, mes chers collègues, bien évidemment notre majorité s'associe à tous les hommages rendus. Merci à Claire aussi pour sa présentation toujours d'une qualité constante et même améliorée cette année pour ces OB. Les orientations budgétaires qui viennent de nous être présentées sont conditionnées directement, encore une fois, par des événements nationaux et internationaux incertains. Le département de Loir-et-Cher comme l'ensemble des départements de France doit faire face, d'une part, à une baisse de nos recettes départementales et notamment de nos ressources majeures que sont la taxe sur la valeur ajoutée et les droits de mutation. Comme évoqué par notre collègue Claire, l'inflation se maintient et devrait atteindre + 2 % en 2024 selon la Banque de France et provoquer de ce fait une stagnation du pouvoir d'achat des ménages. D'autre part, nos dépenses de fonctionnement vont connaître une hausse de 2,6 % en 2024 et plus particulièrement les dépenses d'aides sociales qui vont évoluer de 7 millions d'euros. Les dépenses liées à l'aide sociale à l'enfance vont peser fortement sur l'ensemble des départements. Cette hausse majeure des moyens consacrés à l'aide sociale à l'enfance renforce la perception des lacunes de l'État dans l'exercice de ses missions. Je crois que c'est important de le souligner. En matière de ressources humaines, après plusieurs années de stabilité, les dépenses ont progressé. En effet, nous mesurons l'effet année pleine de l'augmentation du point d'indice. Cependant, nous maintenons la qualité de nos ratios financiers. Dans ce contexte, la majorité départementale fait le choix de confirmer son ambition d'investir encore plus pour développer notre territoire. Les orientations budgétaires en matière d'investissement tiennent compte de notre gestion vertueuse. Pour 2024, nous faisons le choix de continuer à déployer notre programmation pluriannuelle des investissements. Ainsi, nous souhaitons un niveau anticipé de réalisation des dépenses d'investissement de plus de 70 millions d'euros, soit + 10 millions d'euros pour l'année 2023. Avec la majorité départementale, nous faisons le choix d'une politique d'investissement ambitieuse qui soutient l'innovation, modernise et sécurise nos infrastructures routières et nos bâtiments départementaux. Avec mes collègues de l'UPLCI, nous sommes fiers de maintenir notre plan pluriannuel d'investissement malgré les révisions de prix qui impactent le secteur du bâtiment et des travaux publics. Nous maintenons la programmation de travaux notamment pour l'agrandissement de la restructuration des collèges de Neung-sur-Beuvron et de Veuzain-sur-Loire. Notre majorité continuera à accompagner les projets sur les territoires avec la reconduction de la DDAD et de la DSR. Au total, le département accompagnera les collectivités et principalement les communes du Loir-et-Cher pour un montant de plus de 19 millions d'euros. Enfin, je tiens à souligner que ces orientations budgétaires et plus particulièrement l'effort en matière d'investissement est rendu possible essentiellement par les résultats très favorables du compte administratif, Claire l'a souligné, et au recours à des emprunts à des taux très attractifs. Dans ce contexte de baisse de l'activité du BTP, ainsi que le président l'a souligné, notamment par la baisse de production de logements qui d'ailleurs aura un impact sur notre action sociale, renforce la crise générée par la pénurie de foncier et accentuée par l'exigence croissante des normes de construction, notre engagement fort sur l'investissement constitue un soutien substantiel à l'économie locale et particulièrement au secteur du bâtiment et des travaux publics. Néanmoins, nous sommes conscients que ce niveau exceptionnel d'investissement pour l'année 2024 ne pourra être poursuivi à l'identique en raison de la spécificité des départements qui connaissent une hausse exponentielle des dépenses de solidarité, une absence d'autonomie fiscale et une dépendance malheureuse à des droits de mutation très volatiles. On voit bien que la structure financière des départements, s'il n'y est pas apporté de correctif, porte en elle le germe de la quadrature du cercle. Il est urgent de repenser rapidement le cadre budgétaire des départements si nous voulons maintenir nos politiques de proximité pour les territoires. Pour l'heure, ces orientations budgétaires répondent aux ambitions fortes portées par notre collectivité : mieux servir et accompagner les Loir-et-Chériens, innover dans nos politiques sociales, soutenir notre ruralité et investir pour l'avenir. Je vous remercie.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Madame la présidente, chère Catherine. Nous passons au vote. Je vous demande de me donner acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires. Je ne vois pas d'objections. Je vous remercie.

2. Le fonctionnement des collèges et les actions menées en faveur de l'éducation et de la jeunesse

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous allons passer maintenant au dossier n° 2 qui concerne le fonctionnement des collèges.

Monsieur Christophe THORIN

Monsieur le président, juste une remarque par rapport à la DM concernant le secteur du bâtiment. Trois points ont attiré mon attention. C'est vrai qu'on a beaucoup parlé ce matin du programme pluriannuel d'investissement, le PPI. Il va devenir très difficile d'en créer un parce que je vois que le département est plus victime qu'acteur, évidemment j'en ai bien conscience, mais quand je vois la Cité du numérique, on était à 900 000 € au début et on glisse à 2,4 millions pour le projet. La maison du territoire qui était à 320 000 € et qui glisse à 1 million. C'est parfois deux et demi, parfois trois. C'est compliqué maintenant d'avoir un PPI qui tienne la route. Aussi le collège de Veuzain qui commence à 14 millions, qui est un gros collège et donc il nécessite certainement cet investissement, mais quand on voit comment le projet de Neung-sur-Beuvron a décollé à 9 millions et atterrit à 13, cela fait un peu peur.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Oui, on partage tout à fait tes inquiétudes. On y reviendra, c'est dans le dossier n°5 de la DM. Je reviens donc au dossier n° 2, le fonctionnement des collèges et les actions menées en faveur de l'éducation et de la jeunesse. Claire va faire cette présentation. Je voulais simplement vous dire que je vous avais alertés sur le fait que la secrétaire d'État auprès de la Première ministre, Madame Charlotte Caubel, avait stipulé dans un article du Figaro le fait qu'il fallait certainement recentraliser les politiques de l'ASE et des MNA. Suite au courrier cosigné par l'ensemble des présidents de départements adressé à la Première ministre, elle a fait machine arrière et s'est aperçue qu'elle avait fait une erreur certainement dans son expression. C'était une erreur d'expression. Je ferme la parenthèse.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Pour ce dossier n° 2 sur le fonctionnement des collèges et les actions menées en faveur de l'éducation et de la jeunesse, je vous propose :

- D'approuver le projet de délibération qui est joint au rapport, qui prévoit notamment pour 2024 d'allouer aux 27 collèges publics une dotation globale de fonctionnement (DGF) représentant une somme totale de 1 560 607 € ;
- De reconduire le fonds de péréquation à hauteur de 219 784 €, destiné à améliorer la qualité des repas servis et à favoriser l'utilisation croissante de produits locaux de qualité, abondé par la réfaction opérée sur les dotations des collèges ayant un fonds de roulement supérieur comme les années précédentes à 90 jours de fonctionnement ;
- D'attribuer aux 26 collèges publics, hors cité scolaire Augustin Thierry, les dotations issues du fonds de péréquation ;
- De consacrer une enveloppe de 6 750 € afin de soutenir les collèges publics engagés dans des dispositifs liés au développement de l'enseignement artistique et scientifique ;
- D'attribuer une dotation spécifique à hauteur de 40 280 € au collège Augustin Thierry pour ses dépenses d'énergie. Il est le seul collège public à ne pas être concerné par la reprise en direct par le département des dépenses d'énergie ;
- De maintenir en 2024 les différents tarifs appliqués en 2023 pour la restauration scolaire, afin de préserver les familles dans un contexte de forte inflation ;
- De fixer le taux de participation des collèges aux charges communes à 15 % pour la demi-pension et à 25 % pour l'internat ;
- De maintenir la contribution des collèges publics aux dépenses de rémunération des personnels du conseil départemental à 19,5 % ;
- De conserver à hauteur de 2 % du montant des recettes encaissées le taux de contribution au plan d'investissement des équipements de restauration scolaire et d'attribuer aux 27 collèges la dotation au titre du fonds départemental de restauration scolaire pour 2024 représentant une enveloppe globale de 100 000 €.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Claire. Nous avons un amendement qui a été déposé par Benjamin et Hanan. Je ne sais pas qui va exprimer cet amendement. Assez récurrent d'ailleurs, c'est la deuxième fois que tu le présentes, mais c'est très bien.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Oui, c'est la deuxième fois.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Oui, mais il faut insister.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

La pédagogie, c'est l'art de la répétition et surtout, on pense que quand on a de bonnes idées, il faut juste un peu de temps pour convaincre de leur bien-fondé. On propose donc que le département puisse expérimenter une tarification au quotient familial. Aujourd'hui, on constate quoi ? On constate qu'on a un tarif forfaitaire unique pour l'ensemble des familles qui ont des collégiens et que, quel que soit le niveau de revenus, on paye la même chose. Par ailleurs, président, vous allez me répondre qu'il y a une bourse mobilisable et un fonds d'aide à la restauration, mais ce qu'on constate avec le fonds d'aide à la restauration, c'est que cela doit provenir d'une démarche volontaire de la part des familles. Or, nous pensons qu'une mesure de justice serait d'avoir une tarification qui soit faite, mais comme cela se fait dans les crèches notamment, et la CAF le recommande, comme cela se fait dans de nombreuses écoles et dans nos communes respectives, souvent on a une tarification qui est liée en fonction du revenu, comme va le faire la région dans quelques mois, on est un peu en retard, mais ce n'est pas grave, on peut refaire notre retard, donc on propose qu'on puisse à la rentrée 2024 expérimenter auprès de cinq établissements une tarification au quotient familial qui ne se traduirait pas forcément par une diminution des recettes pour le département, mais par un taux d'effort qui serait différent et par le fait que pour ces établissements, il n'y aurait plus forcément d'aide à la restauration. C'est une mesure de justice et c'est une mesure qui vise à augmenter le nombre de demi-pensionnaires dans nos cantines.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Très bien. En premier lieu, je dirai que le soutien du département aux familles tout particulièrement dans la période actuelle de l'inflation est important, et il est bien réel. Je rappelle que depuis 2020, le forfait de demi-pension dans les collèges publics du département est fixé à 476 €, soit 3,40 € par repas, le coût de revient complet étant estimé à 8 € par repas. On va voter tout à l'heure le fait qu'on n'augmente pas le montant de ce ticket. Il n'y a que cinq départements en France qui ont maintenu en 2023 et n'ont pas rehaussé ce ticket, dont le département de Loir-et-Cher, et j'en suis parfaitement satisfait. Autre élément et tu l'as souligné, le fonds départemental de la restauration scolaire qui s'élève à 100 000 € par an permet aux établissements d'aider les familles en difficulté pour le paiement de la demi-pension. Enfin au moment où l'on souhaite faire plus de mixité sociale, on réintroduit un principe d'inégalité à l'école publique qui est gratuite. Il faut conserver cette différence entre l'enseignement public et l'enseignement privé. S'il n'y a plus de différence dans l'organisation et le financement, les IPS (indices de positions sociales) faibles resteront dans le public et les IPS forts iront dans le privé. Pourquoi demain ne pas demander une participation financière pour les manuels scolaires, les sorties, l'enseignement ? C'est la fin du principe d'égalité de l'école publique. Le département de Loir-et-Cher a donc fait beaucoup pour préserver le pouvoir d'achat des familles tout en offrant aux enfants des repas de qualité et en soutenant bien entendu les circuits de proximité. En conclusion, je vous propose de voter contre l'amendement présenté.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Excusez-moi, président, mais votre comparaison n'a aucun sens. Excusez-moi, vous êtes hors sujet sur la comparaison avec les manuels scolaires. Je ne parle même pas de l'enseignement privé parce que si on ouvre le débat de l'enseignement privé, on pourra y passer du temps, mais sur les manuels scolaires, aujourd'hui ils sont fournis par les établissements aux jeunes. Il y a un coût qui est demandé aux familles sur la cantine. Est-ce que c'est choquant qu'une famille qui a des écarts de revenus qui peuvent aller d'un à quatre, voire à cinq ou six, paye un peu plus et que d'autres familles payent un peu moins ?

C'est cela, l'égalité républicaine. L'exemple que vous prenez sur les manuels scolaires n'a aucun sens puisque là, pour le coup, l'école elle est gratuite, c'est autre chose. La restauration n'est pas liée directement à l'école.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Très bien, alors je vais te dire que, selon un sondage récent qui a été fait, 75 % des Français estiment avoir des difficultés à boucler leurs fins de mois à partir de la deuxième semaine du mois. La classe moyenne, on ne peut pas lui taper systématiquement dessus, elle est également en souffrance actuellement dans notre pays. Tous les chiffres le montrent, toutes les enquêtes d'opinion le montrent. Donc je propose de voter contre cet amendement. On ne va pas tourner autour pendant 25 ans. Je mets donc cet amendement au vote.

Qui est pour l'amendement de Benjamin Vételé ? Levez bien les mains. Ceux qui ont un pouvoir lèvent les deux mains : (10 voix en faveur de l'amendement : Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux).

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ? (20 voix contre : Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Catherine Lhéritier (pouvoir d'Yves Lecuir), Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Bernard Pillefer, Tania André, Florence Doucet, Pascal Hugué, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan-Norguet, Virginie Verneret, Virginie Verneret (pouvoir de Guillaume Peltier)).

L'amendement est donc rejeté.

Nous devons à présent voter le rapport n° 2 qui vient d'être présenté par Claire sur le fonctionnement des collèges et les actions menées en faveur de l'éducation et de notre jeunesse. Ceux qui ont un pouvoir votent en levant les deux mains.

Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc adopté à l'unanimité, je vous remercie.

(30 voix pour : Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Catherine Lhéritier (pouvoir d'Yves Lecuir), Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Bernard Pillefer, Tania André, Florence Doucet, Pascal Hugué, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan-Norguet, ; Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Virginie Verneret (pouvoir de Guillaume Peltier), Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.

3. Le personnel – Mouvements de postes et tableau des emplois permanents

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous allons passer au dossier n° 3 sur le personnel, mouvements de postes et tableau des emplois permanents. Catherine sera rapporteure.

Madame Catherine LHÉRITIER

Merci président. Ce rapport traduit les mouvements à opérer sur les postes permanents de la collectivité. Il s'agit d'ajuster les grades des emplois permanents afin de permettre la mobilité et le recrutement d'agents et donc d'assurer l'activité au sein des services. Pour ce qui est des créations de postes, il est proposé de pérenniser l'activité de la légumerie au service des restaurants scolaires des collèges, en créant trois postes d'aides de cuisine et un poste de chauffeur. Dans le cadre de la démarche de réorganisation de la direction départementale de l'action sociale, il est également prévu de créer six postes pour faciliter la mise en œuvre de la territorialisation. Trois postes d'assistants administratifs et trois postes de travailleurs sociaux. Je vous propose donc d'approuver le projet de délibération joint au rapport qui prévoit les créations et suppressions d'emplois permanents nécessaires au fonctionnement des

services, ainsi que le tableau des emplois permanents qui en découle au 1^{er} novembre 2023.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Catherine. Je ne vois pas d'intervention. Nous allons donc passer au vote.

Qui vote pour ? (30 voix pour : Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Catherine Lhéritier (pouvoir d'Yves Lecuir), Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Bernard Pillefer, Tania André, Florence Doucet, Pascal Hugué, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan-Norguet, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Virginie Verneret (pouvoir de Guillaume Peltier), Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui).

Très bien. Je crois que c'est un vote à l'unanimité, j'ai vu toutes les mains se lever. Je vous remercie.

4. Situation des AP/CP et des AE/CP – Seconde décision modificative 2023

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous allons passer au dossier n° 4 sur la situation financière des AP/CP et des AE/CP, DM n° 2 de 2023. Ce rapport nous est présenté par Claire.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Je vous propose d'approuver le projet de délibération qui est joint au rapport relatif à la modification des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE), telles qu'elles sont présentées dans les annexes 1 à 4 au projet de délibération.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Claire, donc je vous propose le vote. Il y a une question de Stéphane.

Monsieur Stéphane BAUDU

Oui, c'est une question. J'aurais pu la poser tout à l'heure, mais je la pose au moment de la délibération, concernant l'AP/CP de la Patte d'Oie. On en a parlé rapidement tout à l'heure. Je vois qu'elle est maintenue à un haut niveau de crédits dans les AP/CP ... C'est une erreur ? Je vois qu'elle n'est pas supprimée, je me demande si ce n'est pas un signal ou le fait de dire qu'on attend une situation meilleure... c'est simplement parce que j'étais étonné de la voir non pas maintenue, mais maintenue à un haut niveau, puisqu'on est à 4,6 millions inscrits sur 2024.

Monsieur Patrick FELDNER

Le projet de la Patte d'Oie n'est plus du tout à l'ordre du jour. Effectivement, c'est une AP qu'on aurait pu supprimer. C'est un oubli. Mais on peut le faire au BP.

Monsieur Stéphane BAUDU

D'accord. Merci.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Remarque judicieuse, Stéphane. Il faut un vote sur le dossier n° 4.

Qui vote pour ? (28 voix pour : Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Catherine Lhéritier (pouvoir d'Yves Lecuir), Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Bernard Pillefer, Tania André, Florence Doucet, Pascal Hugué, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan-Norguet, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève

Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Virginie Verneret (pouvoir de Guillaume Peltier).

Qui s'abstient ? Nous avons deux abstentions (2 absentions de Benjamin Vételé et Hanan El Adraoui).

Le dossier est adopté. Je vous remercie.

5. Synthèse financière seconde décision modificative 2023

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous allons passer au dossier n° 5 qui est un peu plus long. C'est la synthèse financière de la décision modificative 2023. Nous avons une introduction de Claire.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Mes chers collègues, je vous rappelle brièvement les contours définitifs de cette DM. Elle s'équilibre de façon consolidée en dépenses et en recettes à 1 357 004 €. Elle concerne le budget principal pour 2 246 202 €, le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses pour -1 000 €, le budget annexe du service de la qualité de l'eau pour -16 960 €, le budget annexe du fonds de solidarité logement pour -23 000 € et enfin le budget annexe de l'aérodrome du Breuil pour - 848 238 €. Les recettes sont augmentées de 1 817 004 € en section de fonctionnement et sont diminuées de 1 578 000 € en investissement. Parallèlement, les dépenses de fonctionnement enregistrent une hausse de 2 286 819 € et les crédits d'investissement baissent de 229 815 €. Par ailleurs, ces mouvements s'équilibrent par l'emprunt à hauteur de 1 118 000 €. Je donne la parole pour la suite à Catherine Lhéritier.

Madame Catherine LHÉRITIER

Merci. Pour ce qui concerne le personnel, l'actualité socio-économique autour du pouvoir d'achat s'est traduite par des mesures gouvernementales annoncées durant l'été nécessitant un ré-ajustement de crédits en décision modificative n° 2 ; 450 000 € pour la revalorisation au 1^{er} juillet de 1,5 % de la valeur du point d'indice de la fonction publique et 60 000 € pour l'attribution de point d'indice aux agents de catégorie C et B permettant de mettre à niveau l'indice minimum de traitement de ces mêmes agents. D'autres mesures annoncées cet été auront des effets sur le pouvoir d'achat et sur le budget du personnel pour l'année 2024, comme l'attribution de cinq points d'indice supplémentaires pour tous les agents publics au 1^{er} janvier 2024 ou encore l'augmentation de 10 % de l'indemnité forfaitaire de monétisation des comptes épargne temps. Je laisse la parole à Philippe Sartori.

Monsieur Philippe SARTORI

Je vais vous parler du SDIS. D'abord, je voulais remercier le président et vous remercier tous pour l'augmentation pour le fonctionnement de 800 000 € qui nous a été alloué en fin d'année, ce que nous avons convenu avec les services du département, le président et les services du SDIS. Je tiens à saluer la présence du colonel Kharraz. C'était la convention que nous avons signée et je voulais aussi remercier à la fois les services du département, Jonathan Gaborit, Philippe Blanchet et François Duris pour le SDIS ainsi que mon premier vice-président François-Michel Gest pour avoir eu une bonne entente sur ce dossier, puisque nous avons 800 000 € supplémentaires, que Claire nous a parfaitement exposés.

J'étais à Toulouse au congrès national des sapeurs-pompiers où l'on fait un peu de la psychothérapie de groupe pour se dire que finalement, il y a des départements qui vont moins bien avec leur SDIS. Contrairement à ce que vous pourriez croire, ce n'est pas les départements les plus riches qui sont les plus généreux avec leur SDIS. Pascal, tu dois le savoir aussi. Donc le département du Loir-et-Cher grâce à vous est plutôt dans le haut de la gamme. Cela nous permet aussi aujourd'hui de renouveler un parc important, de renouveler de nouvelles casernes. On va construire Thoré-Villiers, première pose de la pierre en mars, Neung/Montrieux, première pose de pierre en mars aussi 2024. On va refaire l'état-major avec entre autres Blois Nord, puisque pour ceux qui connaissent, c'est un peu cafouilleux là-haut. On va refaire une nouvelle caserne de Saint-Laurent pour la protection du patrimoine exceptionnel que représente Chambord et pour la protection de la centrale nucléaire. On va continuer ensuite avec la Sologne et Lamotte-Beuvron, cela passera la semaine prochaine puisque dans le cadre du pacte capacitaire, l'État a accordé 2 millions d'euros au SDIS pour pouvoir acheter des camions de feux de forêt. Ce serait un peu dommage qu'on doive les stocker dehors et non pas les remettre dans une caserne qui

soit correcte et à la hauteur. Pascal, tu as intérêt à te bouger parce que moi, je bouge aussi. Ensuite, on aura Vallée-de-Ronsard dans la foulée et Mer. J'ai rencontré justement le maire il n'y a pas très longtemps pour pouvoir accélérer un peu à la fois aussi des regroupements et ne pas laisser, par exemple, à Vallée-de-Ronsard nos sapeurs-pompiers dans des bungalows. Je voulais vraiment vous remercier parce que cela nous permet grâce aux crédits qui ont été alloués au SDIS de pouvoir avancer sur le département et revoir un peu le maillage, mais surtout reconstruire des casernes à la hauteur des engagements que nous avons vis-à-vis de nos concitoyens. Claire, je sais pour ton VSAV (véhicule de secours et d'assistance aux victimes), on verra cela plus tard aussi. Ne t'inquiète pas, je pense toujours à toi, mais j'ai beaucoup de demandes. Quand je sors quelque part, le carnet de chèques chauffe un peu. Je ne l'oublie pas. Mais tu as raison en plus sur le fond, je ne peux pas te dire le contraire. C'est souvent légitime.

Grâce à vous, on va donc pouvoir redonner encore un nouveau souffle au SDIS. Remercier encore le département pour les 41 € dans le cadre du chèque sport/culture. Vous savez que nous allons aussi allouer aux jeunes sapeurs-pompiers, parce que cela fait partie de nos ambitions de développer ces unités locales de jeunes sapeurs-pompiers avec l'Union départementale des sapeurs-pompiers du 41. Vous savez qu'on a aussi dans le cadre du SDACR (schéma départemental d'analyse et de couverture des risques) un plan de recrutement d'une centaine de volontaires. Mardi soir avec le président et le préfet, nous avons remis le label employeur et grâce encore aux employeurs privés évidemment, mais aussi publics des collectivités territoriales, on peut laisser nos sapeurs-pompiers sortir en journée, c'est-à-dire les sapeurs-pompiers qui sont en entreprise ou en collectivité, on peut les laisser sortir pour pouvoir intervenir, ce qui nous rend énormément service bien entendu. Le président a donc reçu au nom du département un beau label. Vous aviez en effet autorisé en septembre, lors d'une commission permanente, la possibilité pour nos agents départementaux de pouvoir sortir pour les interventions de journée, puisque c'est là que nous rencontrons les difficultés les plus importantes, entre 7 heures du matin et 18 heures le soir, c'est-à-dire globalement la période de travail. Je ne veux pas être plus long.

Ce que je vous proposerai, avec l'accord du président, c'est peut-être qu'en commission permanente ou en session, de vous présenter les futures casernes, vous présenter les nouveaux matériels. J'ai dépensé un peu d'argent à Toulouse, pour la centrale nucléaire et Chambord, avec un bras élévateur articulé de 46 mètres de haut pour pouvoir défendre à la fois le site patrimonial de Chambord et le site industriel de la centrale nucléaire. Je crois que je n'ai rien oublié, je vous remercie et rappelez-vous que cet argent est bien dépensé. Je parle aux administrateurs évidemment du SDIS, mais aussi au conseil départemental et aux conseillers départementaux. Je fais vigilance de ce que nous dépensons pour le bien de tous. Je ne parlerai pas de la passerelle parce que j'ai la même chose sur Saint-Aignan, donc on pourrait peut-être regrouper nos énergies, Benjamin. J'ai parfois un peu les mêmes idées que toi. Pas tout, mais de temps en temps, donc tu le vois, on peut peut-être avancer parce que j'avais eu une conversation avec le président concernant la passerelle et je te rejoins aussi. Il y a un prix, quand même franchement... tu l'as dit, je le sais, je suis un peu entre l'enclume et le marteau sans connotation politique, mais c'est toujours un peu compliqué. Président, je crois n'avoir rien oublié sur le SDIS. Merci encore et rappelez-vous quand même que toutes les minutes quasiment, les sapeurs-pompiers sortent en Loir-et-Cher. Merci.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Avant de passer la parole à Monique Gibotteau, j'espère que tu pourras nous présenter peut-être quelques photos ou quelques images, quelques montages de ces nouvelles casernes pour qu'on puisse avoir une idée.

Monsieur Philippe SARTORI

On vous le proposera ici de façon à ce que vous puissiez voir. On a eu un peu d'augmentation et j'en remets une petite couche, parce que comme tout le monde, on subit, mais en plus on a subi l'Architecte des bâtiments de France qui est très gentil du reste, mais qui nous a proposé quelques petites modifications de couleurs. Les couleurs, cela ne va pas changer grand-chose, mais les modifications entraînent un petit surplus parfois, mais elles s'intégreront dans le paysage. On va prendre cela de cette façon. Je vous présenterai cela.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Monique, à toi.

Madame Monique GIBOTTEAU

Merci président. Vous rassurer aussi, l'argent envers le handicap et envers la dépendance est bien utilisé. Bien dépensé. Concernant cette seconde décision modificative, pour le volet handicap, il vous est proposé une diminution de crédit de 1 500 € correspondant à l'ajustement de la dotation de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie en direction de la maison départementale des personnes handicapées, bien sûr au titre de cet exercice. Dans le domaine de la dépendance, il vous est proposé de diminuer d'un million d'euros les crédits sur le secteur de la dépendance correspondant à un ajustement des dotations à verser en faveur des services d'aide à domicile. D'inscrire une recette de 133 483 € correspondant à une actualisation des compensations à recevoir notamment au titre de l'habitat inclusif qui marche très bien sur le département et des ajustements sur les recouvrements divers. Je passe le relais à Bruno.

Monsieur Bruno HARNOIS

Merci Monique. Chers collègues, concernant la deuxième DM dans le domaine de la santé, les points suivants sont à souligner. Le plan « Le 41 en bonne santé » voté en 2022 porte ses fruits sur le territoire et des résultats encourageants sont d'ores et déjà visibles. L'année 2023 est marquée par l'accompagnement de quatre collectivités dans leurs projets de création ou d'extension de maisons de santé sur les communes de Vineuil, Selles-sur-Cher, Les Montils et Azé. Les montants des subventions accordées début 2022 aux communes de Saint-Ouen et de Villefranche-sur-Cher ont été révisés selon le nouveau règlement du fonds d'intervention et promotion de la santé voté en mai 2022. Ces investissements permettent d'améliorer les conditions de travail des professionnels de santé et la mise en place d'exercices coordonnés. Le montant total engagé en 2023 est de 440 000 €. Concernant les aides à l'installation, dix-neuf professionnels de santé ont été aidés pour l'acquisition de leur matériel à usage professionnel dans le cadre de la première installation en libéral en Loir-et-Cher. Six généralistes, deux pédiatres, un cardiologue, une gynécologue, quatre kinés, trois chirurgiens-dentistes, une sage-femme et un orthophoniste. Cela représente un engagement de 147 123 €, soit une aide moyenne de 7 540 € par professionnel. Un nouveau dispositif d'accompagnement des professionnels de santé souhaitant s'installer ou développer leur activité en Loir-et-Cher a également été créé : il s'agit du fonds santé piloté par l'association Initiative Loir-et-Cher. Le département a versé un apport avec droit de reprise de 110 000 € pour abonder ce fonds et permettre l'attribution de prêts à taux zéro. Le travail de marketing territorial mené par l'agence d'attractivité et l'accompagnement personnalisé que son équipe réalise auprès des professionnels et futurs professionnels de santé ont permis notamment d'augmenter le nombre de bourses d'études signées. En 2023, trois infirmières en pratiques avancées, quatre généralistes, deux kinés, un ergothérapeute et une orthophoniste bénéficient de ce dispositif qui leur permet de percevoir une bourse de 500 € par mois pendant leurs dernières années d'études. Ces futurs professionnels se sont tous engagés à exercer trois ans en Loir-et-Cher une fois diplômés. Cela représente un engagement de dépense de 85 000 €. Le soutien au dispositif Païs se poursuit. Cette association permet de rémunérer des médecins d'un même secteur géographique pour leur organisation et la réponse qu'ils apportent aux demandes de soins non programmés. Deux nouveaux médecins se sont engagés dans ce dispositif en 2023 à Saint-Georges-sur-Cher et Pontlevoy. La subvention versée par le département au titre de l'année 2023 s'élèvera à environ 200 000 €. Toujours en matière d'accès aux soins, le département s'est engagé dans le soutien d'une expérimentation de deux unités mobiles de téléconsultation. Ce dispositif porté par le centre de santé de Salbris est entré dans sa phase opérationnelle sur le secteur de Salbris et les téléconsultations assistées y sont accessibles depuis le 9 octobre. Des recrutements infirmiers sont en cours pour que ces services soient accessibles également au nord du département. Un engagement de 144 000 € était prévu pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023. Je passe la parole à Bernard Pillefer.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Juste une précision, merci Bruno. Pour le dispositif de télé médecine sur le nord, cela devrait commencer début novembre. Le recrutement a été fait au niveau des infirmières, elles sont en formation.

Monsieur Bernard PILLEFER

Merci. Monsieur le président, chers collègues, dans le cadre de cette DM2, les principales évolutions proposées concernant les routes et les mobilités sont les suivantes. En premier lieu, je vous informe que compte tenu du niveau de prix, cela a été évoqué tout à l'heure par le président, il a été décidé de déclarer inacceptables en l'état les offres pour les travaux de la passerelle sur la Loire. L'opération est

donc différée à ce stade dans l'attente des résultats du marché négocié ou d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un projet simplifié si le marché négocié s'avère également infructueux. Par ailleurs, les travaux du barreau de Mer ont été différés de quelques semaines et ne vont démarrer que début 2024. Je ferai une parenthèse, c'est le problème là aussi de l'ingénierie interne qu'évoquait notamment Stéphane, mais nous serons bien au rendez-vous.

Il vous est donc proposé de réaffecter le reliquat de ces deux opérations pour anticiper en 2023 des programmes d'achat et de travaux prévus initialement en 2024 et 2025. Avec un programme complémentaire d'achat de véhicules et d'engins du parc de 1,8 million d'euros : cette opération permettra notamment d'accélérer le verdissement de notre flotte de véhicules. Et avec également un programme complémentaire de grosses réparations de voirie de 3 millions d'euros. Il vous est proposé par ailleurs d'ajuster les opérations de programmes suivantes : augmenter de 2,1 millions d'euros supplémentaires pour l'acquisition de véhicules et engins 2023 et de 400 000 € l'autorisation de programme relative à l'acquisition de véhicules et engins 2022 ; d'augmenter de 700 000 € l'autorisation de programme relative aux travaux de grosses réparations de voirie 2023 afin de réaliser un programme complémentaire de travaux de grosses réparations de voirie par anticipation. D'augmenter de 500 000 € l'autorisation de programme du pont Charles de Gaulle pour la porter à 10 millions d'euros. En effet, il est à prévoir des coûts supplémentaires notamment liés aussi à la canalisation de gaz pour la remise en peinture des garde-corps et l'augmentation des quantités de matériaux bitumeux. Les travaux supplémentaires générés par la conduite de gaz feront l'objet d'une demande de remboursement auprès du concessionnaire ; d'augmenter de 2 millions d'euros l'autorisation de programme du pont de Chissay-en-Touraine pour la porter à 3,5 millions d'euros, compte tenu de l'importance des travaux à réaliser afin de démarrer les travaux de réparation du pont dès 2024 ; d'augmenter de 500 000 € l'autorisation de programme relative au changement des citernes à émulsion pour les enduits et la porter à 650 000 €, le coût global de la prestation étant supérieur aux prévisions initiales suite à appel d'offres.

Ensuite, le démarrage des travaux de la passerelle sur la Loire étant décalé à 2024, si accord, il est demandé de retirer en 2023 les 1 530 000 € en recettes correspondant aux acomptes des travaux qui doivent être versés par le Conseil régional, 530 000 €, et la communauté d'agglomération de Blois, un million d'euros. Les travaux sur le pont de Lavardin seront terminés fin 2023, il est par conséquent proposé de reporter les 25 000 € de participation de la commune pour l'éclairage en 2024, en accord avec cette commune.

Je passe à présent la parole à Tania. Juste une petite observation pour rassurer : pour l'achat des véhicules, on passe par l'UGAP, donc c'est clair, net et précis, les dépenses seront bien engagées. Et s'agissant des travaux complémentaires, dans le domaine des grosses réparations, les entreprises sont d'accord pour faire ces interventions. Voilà, Monsieur le président.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Bernard pour cette dernière présentation dans le cadre de ta fonction de vice-président.

Madame Tania ANDRÉ

Merci Monsieur le président, mes chers collègues, comme vous avez pu le constater dans cette décision modificative, les mouvements budgétaires opérés dans le secteur de la culture et des sports sont à la marge. Je n'y reviendrai donc pas. Simplement, si vous me le permettez, je voudrais profiter de cet instant pour vous faire rapidement un point d'étape sur la première campagne de notre nouveau dispositif « chèque sport/culture » dont tu parlais tout à l'heure Philippe, chèque dont je vous rappelle qu'il est d'un montant de 41 € à destination des jeunes Loir-et-Chériens de 8 à 18 ans qui s'inscrivent pour la première fois dans un club de sport associatif du département ou dans une école, qu'elle soit municipale, communale ou associative de musique, de danse ou de théâtre.

Notre initiative rencontre, et je suis heureuse de vous le dire, un réel succès puisqu'à ce jour ce sont près de 1 500 demandes qui ont été enregistrées et qui sont actuellement traitées par nos services. C'est un vrai motif de satisfaction donc, le « chèque sport/culture » contribue pleinement à la réalisation de nos ambitions, tant en matière de santé publique, mon cher Philippe, que d'accès aux enseignements artistiques.

Les premiers éléments qui émanent du terrain montrent en outre que la simplicité du dispositif, qui ne nécessite pas de démarche particulière des clubs et des écoles, c'est important de le dire, est très appréciée par le tissu associatif et constitue donc une première brique solide de notre futur plan en faveur de la vie associative.

Bien entendu, et comme nous nous y étions engagés, un bilan plus exhaustif de la première campagne de déploiement de ce chèque sport sera réalisé en début d'année prochaine et je vous rappelle que les familles ont – et je compte sur vous pour le relayer – jusqu'au 30 novembre 2023 pour solliciter l'obtention de cette aide. Je passe la parole à Maryse.

Madame Maryse PERSILLARD

Merci. Mes chers collègues, je souhaite vous faire un point sur l'action du département en faveur de l'année olympique et du passage de la flamme en Loir-et-Cher le 9 juillet 2024. Avec Tania, nous avons organisé et présidé le premier Comité territorial d'engagement le 5 octobre dernier associant le comité d'organisation Paris 2024, les services de l'État, le CDOS, la ville étape Blois et les six autres sites qui accueilleront la flamme dans le département, c'est-à-dire Vendôme, Romorantin, Chambord, Chaumont-sur-Loire, Thésée et Fréteval. L'ensemble des acteurs et partenaires sont en ordre de marche pour proposer des animations sportives et culturelles de qualité et faire de ce jour phare pour le Loir-et-Cher une fête populaire et fraternelle marquante. Il faut nous réjouir de la présence tout à l'heure de Raphaël Beaugillet et de Benjamin Pillerault, ils viendront nous faire part de leurs espoirs de porter les couleurs de la France et du Loir-et-Cher à l'occasion de ces Jeux olympiques et paralympiques 2024. Je donne la parole à Pascal Hugué.

Monsieur Pascal HUGUET

Merci, Maryse, merci Monsieur le président. Chers collègues, quelques éléments pour vous faire un point sur les travaux que nous avons engagés avec la Chambre d'agriculture afin de construire conjointement un plan d'action concret dénommé « Agenda 41/Agri 2030 ». L'objectif est d'identifier et de partager ensemble les enjeux majeurs et prioritaires pour pérenniser notre Ferme 41 et accompagner nos agriculteurs au plus près dans les nécessaires adaptations auxquelles ils sont confrontés. Les travaux ont débuté le 22 septembre, en présence d'un certain nombre d'entre vous, avec une journée consacrée à l'attractivité et le groupe de travail se réunira demain vendredi 20 octobre après un séminaire autour du thème des énergies et du climat. Un troisième rendez-vous est programmé le 16 novembre prochain sur la transition des systèmes et enfin, l'Agenda 41 Agri 2030 sera proposé à l'adoption en session de la Chambre d'agriculture fin novembre et à notre assemblée départementale qui pourra se prononcer quant à elle en décembre. Merci à vous, je donne la parole à Florence.

Madame Florence DOUCET

Merci Pascal. Mes chers collègues, au titre des solidarités, la décision modificative n° 2 porte sur une augmentation des dépenses et recettes en fonctionnement et une augmentation des dépenses d'investissement sur le budget principal. En investissement, il est proposé une augmentation des dépenses de 65 197 € essentiellement dans le cadre de la protection maternelle et infantile et la poursuite de la mise en œuvre de la politique de santé 2022/2028, portant ainsi le budget des solidarités en investissement à 4,7 millions d'euros en dépenses et 562 201 € en recettes.

En fonctionnement, il est proposé une augmentation des dépenses de 1 100 000 € essentiellement sur le domaine de l'enfance et l'insertion au titre des allocations de revenu de solidarité active. Une augmentation des recettes de 82 285 € relative à des ajustements de crédits. Les dépenses au titre de la politique de l'enfance sont en forte hausse comme nous vous l'avons annoncé à plusieurs reprises depuis le début de cette session. Cette hausse est de l'ordre de plus de 8 millions d'euros entre 2022 et 2023. Cette augmentation est notamment liée à l'arrivée d'usagers aux profils diversifiés – pédopsychiatrie, mineurs non accompagnés –, et à la précarisation des familles déjà en situation de fragilité ayant entraîné une progression considérable en 2023 du nombre de mises à l'abri assumées et du nombre d'enfants pris en charge par l'aide sociale à l'enfance.

Quelques chiffres, cela me paraît nécessaire de vous les indiquer parce que les chiffres parlent d'eux-mêmes. En septembre 2023, 191 mineurs non accompagnés étaient pris en charge par l'aide sociale à l'enfance contre 124 fin 2022. Je vais me permettre d'ouvrir une petite parenthèse, le président l'a rappelé tout à l'heure, il y a une semaine ici même en commission permanente, nous avons évoqué le

Publié le 14 décembre 2023

sujet. Les propos malheureux de notre secrétaire d'État Charlotte Caubel qui proposait une renationalisation, une recentralisation, peu importe le vocable utilisé, c'était vraiment insultant pour les agents des départements qui mettent une énergie incroyable pour la prise en charge des enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance. Je ne fais pas de distinguo. Aujourd'hui Madame Caubel a rétropédalé, je vais faire un clin d'œil à Maryse, peut-être que le rétropédalage pourrait devenir discipline olympique en 2024 ? En tout cas, la réaction de Charlotte Caubel alors que les départements de France l'alertaient sur la situation d'embolie qui touche la plupart des départements, et même si le Loir-et-Cher n'est pas le plus touché, nous subissons les mêmes effets et nous nous inquiétons de la même façon que nos collègues des autres départements sur ce nombre de mineurs non accompagnés qui augmente. Autre chiffre, en septembre 2023, 1 375 enfants étaient accueillis à l'aide sociale à l'enfance contre 1 114 fin 2020. Là aussi, on peut s'inquiéter de ces chiffres galopants et je voudrais rappeler le nombre de propositions, donc des mesures législatives ou réglementaires, proposées par l'ADF. On sait que parfois, il faut en faire plusieurs pour qu'une soit retenue, mais espérons, et je partage le coup de gueule de Benjamin sur le fait que l'État encore une fois n'est pas au rendez-vous. Il va falloir que les lignes bougent de ce point de vue.

Les dépenses sont également liées à l'impact de la mise en œuvre de plusieurs actions de prévention et de protection pour améliorer la prise en charge de ces publics, notamment dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et protection de l'enfance. Je souhaite également vous informer de plusieurs projets ou dispositifs nouveaux dans le champ de l'enfance pour 2024, qui sont actuellement en préparation, représentant plus de 2,4 millions d'euros par rapport au budget voté en 2023. Il s'agira notamment du renforcement des dépenses de personnel consacrées au centre de santé sexuelle de Blois ; du lancement et de la consolidation de plusieurs dispositifs alternatifs de prévention et de protection de l'enfance notamment les tiers de confiance et les parrainages ; des appels à projets, notamment le futur village d'enfants et la structure expérimentale de prise en charge des situations complexes.

Le budget des solidarités en fonctionnement se porte ainsi à 229,1 millions d'euros en dépenses et 72 millions d'euros en recettes au titre de cet exercice. Avant de laisser la parole à Marie-Pierre qui vous complétera le tableau sur le domaine de l'enfance, je voudrais vous préciser qu'au titre du budget annexe du fonds de solidarité pour le logement, donc le FSL, portant sur les allocations, il est proposé une diminution de crédits sur les dépenses d'investissement à hauteur de 47 000 €, sur les recettes d'investissement à hauteur de 23 000 €, enfin sur les dépenses de fonctionnement à hauteur de 23 500 €, portant ainsi le budget annexe du FSL en investissement à 155 000 € de dépenses et 152 000 € de recettes, puis en fonctionnement à 1 million d'euros de dépenses et 1,2 million d'euros de recettes. Je laisse la parole à Marie-Pierre.

Madame Marie-Pierre BEAU

Merci Florence. Pour compléter effectivement sur les hausses de dépenses dans le domaine de l'enfance, elles sont également liées à l'impact de la revalorisation des rémunérations des assistants familiaux votée en 2021 par l'assemblée départementale et également à l'impact en 2023 des versements supplémentaires aux établissements enfance au titre de l'octroi à plusieurs catégories de leurs personnels des primes dites Ségur2 du fait de l'effet rétroactif au 1^{er} avril 2023 pour les ESSMS enfance (établissements et services sociaux et médicosociaux) s'ajoutant à l'impact sur l'exercice 2022. Pour les nouveaux projets en 2024, je souhaite vous souligner le renforcement des actions de la PMI et du centre de lutte anti-tuberculose, actions désormais inscrites dans une politique ambitieuse de santé portée par le plan « le 41 en bonne santé 2021/2028 » et incluses dans les orientations du futur schéma des solidarités. Je laisse Philippe Mercier poursuivre.

Monsieur Philippe MERCIER

Merci, Marie-Pierre. Chers collègues, pour compléter cet important rapport budgétaire, un focus sur la dotation de solidarité rurale (DSR), pour, au-delà de son aspect financier, vous rappeler rapidement son historique depuis 15 ans et évoquer les évolutions qui vous seront proposées à la prochaine session.

En effet la DSR fait l'unanimité auprès des communes bénéficiaires qui la plébiscitent comme étant la subvention d'investissement la plus utile et la plus simple. La plus utile, car souvent, elle permet aux petites communes rurales de réaliser leur seul investissement de l'année et de toute nature. La plus simple, car elles peuvent déposer la demande de subvention en trois clics sans aucune autre formalité, ce qui fait plaisir à tous nos secrétaires de mairie. À son lancement en 2010, cette DSR était réservée aux seules communes de moins de 1000 habitants, périmètre rapidement étendu au-delà dans

les années 2010 pour bénéficier aux communes de 2 000 habitants et, plus récemment, 3 500 habitants. Il s'agit d'une enveloppe annuelle de 5,5 millions, comme vous avez pu le constater dans la présentation, qui permet aux communes de réaliser au total des travaux à hauteur de 20 millions d'investissement et qui participe ainsi fortement au maintien du tissu économique local et plus particulièrement au secteur artisanal.

Force est cependant de constater que depuis la fin du dernier épisode de la Covid et du début du conflit en Ukraine, beaucoup de communes rencontrent des difficultés pour solder leur opération dans l'année. Les demandes de report se multiplient et en ce mois d'octobre, une cinquantaine de communes l'ont déjà sollicité. C'est pourquoi, et conformément à nos récents échanges, je vous proposerai le 14 décembre lors de notre prochaine session budgétaire, de modifier et assouplir les règles de gestion de la DSR comme suit : une demande de DSR déposée et instruite au fil de l'eau tout au long de l'année civile, il ne sera plus nécessaire de déposer un dossier de subvention avant le 15 décembre ; la gestion financière de la DSR serait rendue possible sur deux ans ; des montants de DSR fixes et identifiables à l'avance lors du dépôt du dossier avec possibilité d'une modification de 15 % pour des dossiers relatifs à des travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux existants ; un dépôt millésimé de la DSR possible dès lors que la DSR attribuée l'année précédente aura été soldée.

Pour la DSR 2024, l'enveloppe départementale de 5,5 millions d'euros serait reconduite. Enfin, concernant la DSR 2023 en cours, si les demandes de versement sont souhaitables avant la fin de l'année 2023, le report de délais serait possible jusqu'à la fin novembre 2024.

Je donne la parole à Claire Foucher-Maupetit pour conclure ce rapport.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Ce sera rapide. En conclusion, je vous propose d'adopter cette décision modificative n° 2 et de fixer son niveau de vote au chapitre.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Une intervention de Michel Contour.

Monsieur Michel Contour

Une toute petite remarque et je l'adresse plutôt à Tania. En ce qui concerne les 41 € et les jeunes qui se lancent dans une nouvelle activité, on a eu des refus pour les écoles de cirque. La question se pose.

Madame Tania ANDRÉ

Je ne suis pas au courant.

Monsieur Michel Contour

Est-ce qu'on peut regarder cela ?

Madame Tania ANDRÉ

Elles sont associatives ?

Madame Geneviève REPINÇAY

Il n'y a pas cinquante écoles de cirque, je pense qu'il y en a deux. Je le sais, elles ne sont pas dans une fédération. Je m'étais renseignée.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Philippe Blanchet va apporter une précision.

Monsieur Philippe BLANCHET (DGA attractivité du territoire et performance de gestion)

Effectivement, on l'avait dit, c'est une expérimentation qui se déroule cette année. Les écoles de cirque ne sont pas dans le périmètre de cette expérimentation puisqu'on en était resté, sur le sport aux clubs affiliés à une fédération nationale, et s'agissant du domaine culturel, on était sur les trois esthétiques qui sont dans le SDEPA (schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques). C'est bien ce périmètre qui a été acté cette année dans l'expérimentation. Mais on fera le bilan de cette expérimentation et peut-être qu'il y aura une ouverture possible à l'avenir sur ce sujet si l'assemblée le décide.

Madame Tania ANDRÉ

Peut-être qu'effectivement, on verra pour élargir ce dispositif, tout comme on verra aussi peut-être pour élargir ce dispositif aux enfants avant 8 ans puisqu'on a une forte demande aussi des clubs associatifs, puisque beaucoup de clubs sportifs et d'écoles de musique accueillent les enfants à partir de 6 ans.

Madame Geneviève REPINÇAY

Oui, les écoles de musique aussi réclament une réévaluation.

Madame Tania ANDRÉ

Il faut qu'on le voie début d'année prochaine. Il n'y a pas de souci, on étudiera avec bienveillance les demandes.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

S'il n'y a pas d'autre intervention, je vous propose le vote de cette DM2.

Qui vote pour ? (28 voix pour : Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Catherine Lhéritier (pouvoir d'Yves Lecuir), Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Bernard Pillefer, Tania André, Florence Doucet, Pascal Huguet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan-Norguet, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Virginie Verneret (pouvoir de Guillaume Peltier).

Qui s'abstient ? (2 abstentions : Benjamin Vételé et Hanan El Adraoui)

Qui vote contre ?

Je vous remercie. Le dossier est adopté.

6. Développement durable – Rapport annuel de la situation départementale et de la stratégie d'achat

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous allons passer maintenant au dossier n° 6, développement durable, rapport annuel et stratégie. Pour ce dossier n° 6, avant l'intervention de Philippe Mercier, nous avons la présentation d'un diaporama par Victoria Demettré.

Madame Victoria DEMETTRE

Bonjour à tous. L'idée aujourd'hui était de vous présenter pour la première fois je crois, de manière assez synthétique, le rapport annuel de développement durable 2022. Déjà un petit rappel sur ce qu'est le rapport annuel de développement durable. Il faut savoir que c'est une obligation réglementaire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants et il a trois finalités : fournir un support de débat stratégique et budgétaire ; donner également de la visibilité au projet territorial en matière de développement durable ; et enfin, favoriser l'information des habitants et la transparence des actions menées en matière de développement durable.

Pour le département de Loir-et-Cher, il sert également à faire un bilan annuel de notre Agenda 2030, puisque ce rapport s'appuie sur les axes, les objectifs et les actions de cet agenda. On peut donc effectivement, avec ce rapport, faire le suivi de l'état d'avancement des actions, l'évaluation de la bonne atteinte des objectifs et également commencer à réfléchir à l'intégration des objectifs de développement durable à toutes les actions et tous les projets menés au sein de la collectivité. On vous propose donc de faire un petit focus sur cinq actions phares de l'année 2022.

Pourquoi cinq ? Parce qu'il y a cinq axes dans l'Agenda 2030, donc une action par axe.

Le premier axe : « Protéger le climat ». En 2022, il y a eu la version définitive du bilan carbone du département. Il a été finalisé et présenté en 2022, sachant que ce bilan des émissions de gaz à effet de serre a été calculé sur l'année 2019. Au niveau des principaux postes d'émission, pour être assez rapide, on l'avait déjà vu, c'est le patrimoine routier départemental et le secteur de l'éducation qui arrivent en tête. Deux objectifs par rapport à cette action : co-construire une stratégie bas carbone pour la collectivité et pour l'administration et mettre à jour ce bilan carbone, obligation réglementaire de le mettre à jour tous les trois ans. Et pour votre bonne information, la mise à jour est en cours sur l'année 2022. Il vous sera présenté, je pense, l'année prochaine.

L'axe 2 : protéger la biodiversité. Donc une action intitulée « Se servir des espaces naturels sensibles comme vitrines de bonnes pratiques ». Durant l'année 2022, trois chantiers-écoles ont été réalisés en partenariat avec l'AgroCampus des deux Vallées. L'objectif de ces trois chantiers, qui se déroulaient sur la réserve naturelle « Grand-Pierre et Vitain », en partie propriété du département, a consisté au débroussaillage des sites pour un maintien en paysage ouvert. Deux objectifs par rapport à cette action : poursuivre cette sensibilisation et essayer de prendre en gestion directe des espaces naturels sensibles.

L'axe 3 : « Vivre ensemble ». En 2022 il y a eu un groupe de travail dont la plupart d'entre vous ont fait partie sur la mise à jour de l'Agenda 2030, mais également sur l'évolution de la dotation départementale d'aménagement durable (DDAD). Il y a donc eu un souhait de doublement de cette enveloppe de 1 million d'euros à 2 millions d'euros par an. La mise en place effective s'est faite au 1^{er} juillet 2022, avec 90 projets financés durant cette année. Deux objectifs sur cette action : continuer à communiquer sur les évolutions liées à la dotation départementale d'aménagement durable et poursuivre la dynamique de ce dispositif.

L'axe 4 : « Être solidaire ». Une action phare menée en 2022, c'est le lancement du conseil de vie sociale (CSV), qui est dédié aux jeunes accueillis à l'aide sociale à l'enfance. Il est composé de 30 jeunes confiés ou qui ont été confiés et son objectif est vraiment d'avoir des échanges relatifs à leur parcours de placement et surtout déterminer des axes d'amélioration avec eux. L'objectif pour cette action, c'est d'identifier les orientations à mettre en place justement pour mieux prendre en compte les besoins des enfants confiés au département.

Enfin, dernière action focus sur l'axe 5 « Entreprendre responsable » : créer une cellule de veille informationnelle sur le développement durable. En 2022, il y a eu le lancement d'une réflexion autour de la constitution d'un groupe d'échanges entre homologues développement durable de conseils départementaux. Ce groupe a été formé en 2023. L'objectif de ce groupe c'est d'avoir des retours d'expérience entre nous, donc entre homologues développement durable de conseils départementaux, des retours d'expérience, des réponses à des problématiques, des présentations de démarches entreprises en matière de développement durable dans les conseils départementaux. Deux objectifs pour cette action : organiser plusieurs temps d'échange et renforcer ce club qui compte aujourd'hui une trentaine de départements. Voilà pour cette petite présentation et pour votre bonne information, vous avez des supports en version papier sur la petite table au niveau de la sortie de la salle Kléber Loustau. Merci à tous.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Vous pourrez récupérer ce document en partant. Merci, Victoria. Vous allez bientôt nous quitter, je crois, pour aller vers d'autres cieux.

Madame Victoria DEMETTRE

Oui.

Publié le 14 décembre 2023

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je ne sais pas si c'est bien, mais je vous remercie pour la dynamique insufflée pour porter notre Agenda 2030, qui constitue un axe majeur de notre politique. Merci Victoria.

Madame Victoria DEMETTRE

Merci à vous.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Une question de Lionella.

Madame Lionella GALLARD

Ce n'est pas une question, c'est plutôt des remarques.

Vous savez que je le lis toujours avec beaucoup d'attention ce rapport, qui est, je me permets de le dire, très bien fait. Effectivement, le volet intéressant, c'est de pouvoir mesurer la réalisation par rapport à nos objectifs. Il y a vraiment un sujet qui m'a interpellée, c'est la production de gaz à effet de serre par agent qui est de 15 tonnes, qui correspond à 80 000 voitures. On est vraiment au-dessus de la moyenne nationale. Bien sûr, c'est aussi lié à notre ruralité et les déplacements, les transports, vous l'avez dit. Mais surtout ce qui m'a interpellée, c'est qu'en 2050, on a un objectif de 2 tonnes de CO2 par agent. Passer de quinze à deux tonnes, je pense qu'il va falloir mettre les bouchées doubles si on veut être au rendez-vous. Sur les différentes thématiques qui sont abordées, j'allais dire que sur l'axe 1 « Protéger le climat », on est plutôt dans les clous, mis à part le volet déplacements internes où on voit qu'on n'est qu'à 25 %. Notamment sur le covoiturage facilité au niveau des agents, on a encore de la marge de manœuvre. Sur les nouvelles mobilités, notamment sur le schéma de mobilités alternatives, on est plutôt bons puisqu'on avait un objectif de 107 km. On ne les a pas tous faits, mais on a quand même la dynamique qui est lancée et on voit que les communes sont aussi au rendez-vous. Sur la protection de la biodiversité, encore un petit clin d'œil à Michel Fromet avec le dispositif « arbres et haies » qui fonctionne bien et qui contribue à cette biodiversité. Et puis notre focus sur « le 41 par nature » qui est un événement qui prend de l'ampleur d'année en année. Je dirais un petit bémol sur le « vivre ensemble ». Évidemment, il y a cette école de codage qui a été un peu différée dans sa réalisation et donc qui impacte aussi ce chapitre. Et puis, j'avais déjà fait la remarque l'année dernière, j'avais noté aussi le partenariat souhaité entre le conseil départemental et les autres collectivités, notamment les EPCI. Cela se limite à des rencontres annuelles dans les différents EPCI. En tout cas, cela apparaît comme cela. Peut-être qu'il y aurait d'autres choses à mettre en valeur, qui sont certainement réalisées et qu'on ne voit pas. Ensuite, sur « être solidaire », c'est aussi plutôt satisfaisant. Avec ce qu'a dit tout à l'heure Stéphane, favoriser l'insertion par l'activité économique. Je pense qu'il faudrait aussi faire un peu des actions supplémentaires. Par contre un point fort, c'est « le 41 en bonne santé ». Là on ne peut pas dire autre chose qu'un satisfecit. Sur « entreprendre responsable, vous avez présenté les focus, on a aussi, je pense, des améliorations à apporter. Voilà mon regard positif et interrogatif sur ce rapport.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Lionella, on a bien noté tes observations. Sur le plan carbone par rapport aux véhicules, on fait des investissements forts sur les véhicules électriques pour renouveler notre parc. Mais Patrick, tu vas peut-être nous apporter des précisions.

Monsieur Patrick FELDNER (DGA Aménagement durable du territoire)

Pour notre bilan carbone qui n'est pas très bon, il faut savoir que l'activité routière d'entretien routier, c'est près de 50 % de notre bilan carbone, donc c'est un sujet compliqué. Toutes les collectivités en charge la gestion d'infrastructures routières sont soumises aux mêmes problématiques. Effectivement, il y a peu d'alternatives, mais on va y travailler quand même et on a l'idée d'un colloque avec l'industrie routière pour essayer de trouver des solutions qui se dégagent. Cofiroute a des objectifs pour 2030 qui sont extrêmement ambitieux, donc on va les rencontrer l'année prochaine pour savoir un peu comment ils vont réussir à mettre en œuvre ces ambitions, parce qu'ils ont les mêmes problématiques que nous. Pour les déplacements, on est en train de construire le plan mobilité d'entreprise, donc pour les déplacements professionnels, avec un volet covoiturage important. Et comme le président vient de le dire, notre flotte de

véhicules verts, électriques, mais également qui fonctionnent au biométhane, est en cours de développement : dans le programme d'anticipation pour l'année prochaine, on va acheter presque dix véhicules supplémentaires. Sur les autres sujets, l'Agenda 2030 est ambitieux, et c'est bien qu'il le soit. On va donc poursuivre ces objectifs au fur et à mesure même s'ils sont difficiles à atteindre, on y arrivera.

Pour conclure, je m'associe très sincèrement aux remerciements qu'adressait le président à Victoria pour l'excellence du travail réalisé ces dernières années.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Philippe, tu reprends la main sur l'exposé du dossier 6 et on ne fera pas un vote mais un dont acte pour le dossier 6.

Monsieur Philippe MERCIER

Merci président donc en complément de cette présentation, il est important de rappeler que le conseil départemental a pris toutes les mesures d'urgence climatique et souhaite s'inscrire dans le programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté dès 2015 par l'ONU. Engagée au travers de son propre Agenda 2030, notre collectivité s'attache à diminuer les impacts de l'activité humaine générée dans la mise en œuvre de ses politiques publiques ainsi que ceux liés à son activité interne. Le bilan factuel et prospectif qui nous a été présenté ce matin recense les nombreuses actions conduites par le département dans le cadre de son Agenda 2030 et de sa politique d'achat durable. On y veille, à la commission d'appel d'offres. Vous voudrez donc bien donner acte au président de la communication du rapport 2022 sur la situation départementale en matière de développement durable, du bilan 2022 du plan d'action Loir-et-Cher 2021, stratégie d'achat durable, responsable et local.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, nous devons donc donner un dont acte pour la lecture de ce dossier. Je vous remercie.

7. Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables du Loir-et-Cher 2024-2028

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous allons maintenant passer au dossier n° 7. Toujours Philippe Mercier pour le rapport sur le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables du Loir-et-Cher 2024-2028.

Monsieur Philippe MERCIER

Merci, président. Dans la continuité du rapport n° 6, je vous propose d'approuver le projet de délibération joint au rapport relatif à l'adoption du schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables du département du Loir-et-Cher pour la période 2024-2028. Vous m'excuserez de l'appeler SPASER, Monsieur Sartori, pour aller plus vite.

L'élaboration de ce schéma est une obligation réglementaire pour nos collectivités puisque le montant total annuel de nos achats est supérieur à 50 millions d'euros, soit 57 millions pour 2022 comme cela vous a été rappelé tout à l'heure. À travers ce schéma, il appartient au département de déterminer les objectifs de sa politique d'achat en intégrant les éléments à caractère social visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés et des éléments à caractère écologique et de contribuer également à la promotion d'une économie circulaire. L'intérêt de ce schéma est d'accentuer notre stratégie d'achat durable responsable et local déployé au sein de notre collectivité depuis 2018 ; de réaffirmer ainsi la volonté départementale de faire de notre politique d'achat un véritable levier de transformation écologique et sociale ; de faire évoluer nos pratiques d'achat ; de rendre lisibles nos engagements favorables au développement durable et de valoriser nos actions dans le domaine de la commande publique (la publication du SPASER sur le site Internet de la collectivité étant obligatoire).

En s'appuyant sur le projet de mandat de notre assemblée départementale, il s'articule autour des quatre axes directeurs suivants : une commande publique durable ; une commande publique solidaire ; une commande publique innovante ; une commande publique attractive. Pour atteindre les objectifs proposés pour chacun de ces axes, 62 actions déjà en cours ou nouvelles seront réalisées progressivement, le schéma prenant effet le 1^{er} janvier 2024 pour une durée de cinq ans. À cette date, il se substituera à la stratégie d'achat durable responsable et local en cours. Le SPASER sera bien sûr évolutif et pourra être amendé en fonction de l'évolution de la réglementation et des pratiques, mais aussi du résultat des bilans qui seront effectués annuellement pour mesurer les progrès accomplis et s'assurer de l'atteinte de nos objectifs.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Philippe. Je tiens à rendre hommage aussi à Yves Lecuir qui n'est pas présent aujourd'hui, mais c'est lui qui suit ces dossiers de commande publique et il le fait de main de maître. Bien sûr aussi les élus qui siègent dans cette commission. Nous devons donc voter ce dossier.

Qui vote pour ? (30 voix pour : Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Catherine Lhéritier (pouvoir d'Yves Lecuir), Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Bernard Pillefer, Tania André, Florence Doucet, Pascal Huguet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan-Norguet, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Virginie Verneret (pouvoir de Guillaume Peltier), Hanan El Adraoui, Hanan El Adraoui (pouvoir de Benjamin Vételé)).

Je ne vois pas d'abstention ? Pas de vote contre ? C'est très bien, donc ce dossier n° 7 est adopté à l'unanimité.

8. Remplacement d'un membre de la commission permanente et d'un vice-président

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous allons maintenant passer au dossier n° 8, que je vais vous présenter. Ce dossier n° 8, porte sur le remplacement d'un membre de la commission permanente et d'un vice-président. Notre commission permanente doit évoluer, d'une part, à la suite de la démission de Michel Fromet de son mandat de conseiller départemental et à son remplacement par Julien Leseignoux ; d'autre part, suite à la démission de Bernard Pillefer de ses fonctions de vice-président après sa récente élection en tant que sénateur, étant précisé que Bernard restera membre de la commission permanente comme l'ensemble des conseillers départementaux. Bernard, est-ce que tu souhaites dire un mot ?

Monsieur Bernard PILLEFER

Merci, Monsieur le président. Monsieur le président, chers collègues, c'est un moment un peu particulier pour moi et je voulais ce temps de parole que tu veux bien m'accorder pour adresser des remerciements et toute ma reconnaissance pour les fonctions que tu m'as confiées, président. Cela a été pour moi une grande confiance que j'ai totalement partagée et qui m'a profondément marqué. Je suis à cet instant à la fois dans l'enthousiasme, parce que l'élection aux fonctions de sénateur, c'est quelque chose d'important dans un parcours, mais c'est aussi un moment très particulier parce que c'est aussi la fin d'une collaboration très forte avec bon nombre de personnes. Les 20 et 27 juin 2021, j'ai été reconduit avec mon binôme Florence qui est un binôme très fort et solide, je tiens à le dire et le redire. Nous avons remporté les élections départementales pour ce canton.

Pour moi, c'est mon troisième mandat au sein du conseil départemental et pendant ces différents exercices, à chaque fois les présidents successifs m'ont marqué leur confiance en me confiant une vice-présidence. Assez rapidement lors de mon premier mandat j'ai rejoint les services jeunesse et sports et je salue Madame Véronique Rogez, qui est ici dans la salle, parce que je crois que nous avons fait un travail d'équipe extraordinaire, en tout cas dans la compréhension et la participation conjointe. J'y associerai aussi Madame Pouteau, parce que je me rappelle très bien aussi d'Alice avec qui nous avons eu de grandes réunions. On a toiletté entre guillemets peut-être un peu plus la politique sportive de l'époque, mais Tania avec Maryse, vous la menez aujourd'hui avec l'ambition de la moderniser toujours

plus et je m'en réjouis. En tout cas cela a été une grande première expérience en tant que vice-président dans ce premier mandat. Si je suis trop long, tu me le dis, mais j'ai tellement de choses aussi qui ont marqué tout ce parcours.

La deuxième vice-présidence, cela a été la vice-présidence en charge des routes, des mobilités et du très haut débit que m'avait confiée le président Nicolas Perruchot. Cela a été là aussi un autre domaine très technique, mais qui correspond à mon parcours et à ma culture et je me suis totalement épanoui aussi dans ces responsabilités. J'espère avoir porté ces responsabilités en conformité avec vos attentes en tant que membres de ce conseil départemental, avoir respecté les choix que voulaient porter les présidents successifs, que ce soit la première avec Maurice Leroy ou la deuxième vice-présidence avec Nicolas Perruchot. Je voudrais là aussi adresser des remerciements importants et très sincères, et ils le savent, d'abord à toi, Patrick parce qu'à tes côtés, j'ai trouvé aussi la possibilité de m'exprimer et de porter des actions. Nous avons toujours œuvré dans la compréhension, la volonté de l'intérêt général et l'intérêt de ce département et cela a été un grand bonheur. J'aurais quelques mots aussi à Isabelle, Madame Barge, avec qui nous avons vraiment œuvré aussi dans une symbiose totale avec vraiment une complicité de tous les instants, cela a été pour moi fort. Je citerais aussi actuellement Philippe Milhomme qui est aussi un très grand acteur et Aloïs Charpentier.

À travers ces quatre personnes citées, je veux associer l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices du service qui m'ont toujours réservé un accueil sympathique, avec cette volonté de faire avancer les choses et faire que ce département soit porté.

La troisième mandature en cours, je serai toujours membre de ce conseil départemental, mais je dois quitter cette fonction de vice-président pour l'application de la loi du non-cumul des mandats. C'est certes avec beaucoup de regrets, mais avec peut-être le sentiment d'avoir essayé de porter la volonté traduite par le président Philippe Gouet en me confiant cette responsabilité de vice-président. Cher président, cher Philippe, si tu le permets, vraiment merci aussi de ce niveau de confiance et de complicité, qui m'a permis de m'exprimer.

Je voudrais remercier l'ensemble des services au travers de Cyrille Bonvillain aussi et l'ensemble des membres de cette institution, donc les directeurs généraux adjoints, les directeurs des différents services, je pourrais citer beaucoup de personnes. En tout cas, cela a été des moments importants dans l'exercice de ces fonctions de vice-président. Une page se tourne, mais je resterai à vos côtés en tant que conseiller départemental et je continuerai à m'intéresser et à défendre, bien entendu, ce Loir-et-Cher que j'aime puisque j'y suis ancré depuis toujours. J'y suis né, j'y ai grandi, j'y ai œuvré, mais ce 19 octobre, c'est un moment très particulier puisque ma démission de vice-président est effective. Elle est aussi effective dans bon nombre de domaines puisque j'ai calé bon nombre de démissions à cette date, à savoir qu'à ce jour, je ne suis plus non plus président d'Approlys Centr'Achats qui est aussi un outil extraordinaire pour nos collectivités, je peux vous le dire. Il faut vraiment porter cette structure et maintenir son action. Elle a protégé les collectivités membres. J'ai eu des sollicitations d'adhésion eu cours, mais ce n'était plus possible pour bénéficier du dispositif, donc il faut toujours monter dans le train quand il passe. C'est donc un élément important.

J'ai aussi dû démissionner de Val de Loire Numérique. Toutes ces démissions sont datées de ce jour. Je pense que même si le travail reste encore à faire dans certains domaines, le déploiement de la fibre dans notre ruralité, c'est Val de Loire Numérique qu'il l'a porté en bidépartemental. Je fais un clin d'œil à Cédric Bellan qui a été le très grand acteur qui m'a accompagné dès le départ dans cette élaboration, d'abord au travers de Loir-et-Cher Numérique et ensuite de cette mutation en Val de Loire Numérique avec l'arrivée à nous de l'Indre-et-Loire. Donc aujourd'hui, c'est Olivier Legros qui porte cette dimension et qui est aussi un grand acteur. Je sais pertinemment qu'il y a encore des points sur lesquels il faut travailler, mais le déploiement va être à la fin de l'année à près de 95 %, donc on fait partie des départements les mieux dotés. Il suffit de reprendre les chiffres de l'Arcep et vous pourrez en être convaincus. Il y a encore la partie exploitation-maintenance où il faudrait être hyper vigilants, je ne voudrais pas que Val de Loire Numérique soit ce qu'est Orange aujourd'hui, et donc c'est un travail de tous les jours. Et puis il y a aussi l'Espace numérique avec le Smart City et les services et les usages que nous devons aussi manager et qui doivent être conduits. Un petit clin d'œil à ma collègue Sylvie Giner qui m'accompagne dans cette vice-présidence, représentant le conseil départemental d'Indre-et-Loire, avec qui, là aussi avec beaucoup de complicité, nous avons pu porter ce niveau d'engagement face à TDF et avec nos comités stratégiques que nous avons imposés au président-directeur général de TDF, qui étaient nécessaires et indispensables pour que ce déploiement puisse se faire.

Je voudrais aussi indiquer que je ne suis plus président de l'agence technique départementale. Pascal parlait tout à l'heure d'ingénierie, le département grâce à vous a porté cette mission d'ingénierie en faveur des collectivités territoriales, de nos communes notamment. C'est un outil là aussi qu'il faut protéger sanctuariser, et peut-être renforcer. Bien entendu, les responsables à venir le feront. Je ne suis plus non plus président de l'Adil qui est une structure ô combien importante dans les moments que nous traversons, avec l'aménagement et la revalorisation de l'habitat et toute la partie rénovation énergétique de l'habitat. L'Adil joue un rôle essentiel là-dessus dans le conseil là aussi, notamment avec nos experts énergéticiens.

Et puis, j'ai aussi dû quitter la présidence du Sidelc, là aussi qui est un syndicat qui vit très bien, Stéphane peut en témoigner. Nous sommes passés de 11 millions d'euros à 15 millions d'euros par an tenus, avec un même niveau d'équipe administrative et technique. Je saluerai là aussi Thibault Gasc qui m'a accompagné dans cette démarche, une très bonne dynamique là encore, directeur, président, et avec l'ensemble des agents de cette structure, 11 agents, 15 millions d'euros d'investissements. Avec une évolution de ses compétences, puisque des réseaux électriques, nous sommes passés aussi à accompagner l'éclairage public et aujourd'hui le déploiement dans le domaine des énergies puisqu'au travers de la SEM EneR Centre-Val de Loire, nous pouvons accompagner les collectivités qui le souhaitent. Il y a déjà des projets qui ont été aidés et d'autres qui sont même aboutis, je pense que le grand premier dossier, c'est la décharge de Lignièrès qui va être réhabilitée en site de production d'énergie photovoltaïque.

Enfin, et j'en terminerai là pour ne pas trop allonger mon intervention, dire aussi que j'ai vécu hier soir mon dernier conseil municipal puisque, après avoir démissionné de mes fonctions de maire pour garder le conseil au complet et élire un nouveau maire, Pascal Trassard qui était mon premier adjoint, je ne suis plus aujourd'hui membre non plus du conseil municipal, donc c'est un changement dans mon organisation et dans ma vie publique, mais tous ces éléments auront été très formateurs et sincèrement, je le redis, président, merci de m'avoir fait confiance, merci à vous tous, collègues, conseillères et conseillers départementaux. En tout cas j'ai essayé d'être à votre écoute et de vous comprendre et nous avons porté des niveaux d'investissement, c'est ce que je retiendrai parce que cela a été mon combat depuis tout ce mandat, avoir un niveau d'investissement fort, et réalisable, et réalisé. Merci donc à toutes et à tous, je resterai ici pour vous taquiner un peu, mais dans d'autres fonctions. Merci président.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Bernard pour ce moment chargé d'émotion, pour toi comme pour nous. Je tenais à te remercier d'avoir pris l'option de rester conseiller départemental et de nous accompagner dans notre belle assemblée. En application du code général des collectivités territoriales, nous devons donc décider de compléter la commission permanente. Je vous propose donc de maintenir la composition précédente, soit outre le président du conseil départemental, 9 vice-présidents et 20 autres conseillers. Nous devons voter déjà pour cette option.

Qui vote contre ?

(Pas de voix contre ; assentiment unanime constaté des conseillers, soit 30 voix pour : Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Catherine Lhéritier (pouvoir d'Yves Lecuir), Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Bernard Pillefer, Tania André, Florence Doucet, Pascal Hugué, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan-Norguet, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Virginie Verneret (pouvoir de Guillaume Peltier), Hanan El Adraoui, Hanan El Adraoui (pouvoir de Benjamin Vételé)).

Je vous remercie.

Nous allons donc à présent procéder aux opérations de désignations. S'agissant du poste de membre de la commission permanente laissé vacant par Michel Fromet et en application de l'article L. 3122-5 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Julien Leseignoux est élu, sans vote, membre de la commission permanente.

Je fais une parenthèse, mais sans vote, c'est toujours plus facile. Je plaisante, Julien. S'agissant du poste de 9^e vice-président devenu vacant du fait de la démission de Bernard Pillefer, j'ai

proposé à Monsieur Pascal Bioulac d'occuper ce poste. Conformément au code général des collectivités territoriales, il est prévu un temps de réflexion avant de délibérer sur cette proposition. Je vous propose donc de mettre ce délai à profit pour accueillir nos deux sportifs de la Team 41 : Raphaël Beaugillet et Benjamin Pillerault.

[Temps d'audition et d'échange entre Raphaël Beaugillet, Benjamin Pillerault, et les membres de l'assemblée départementale non soumis à l'obligation de mention au procès-verbal des séances du conseil départemental prévu à l'article L.3121-13, alinéa 2 du code général des collectivités territoriales].

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

N'ayant pas reçu d'autre candidature au siège vacant de vice-président, conformément à l'article L. 3122-5 du CGCT, Monsieur Pascal Bioulac est élu, sans vote, au siège du neuvième vice-président du conseil départemental de Loir-et-Cher. Pascal, est-ce que tu souhaites t'exprimer ?

Monsieur Pascal BIOULAC

Merci, président. Comme vous l'avez dit tout à l'heure, c'est plus facile sans vote. Je vous remercie de la proposition et de l'ouverture que vous avez proposée à notre groupe de rejoindre l'exécutif. Avec un souhait qui était partagé, de conserver notre groupe au sein du conseil départemental et de se retrouver comme partenaires à vos côtés. Je vous remercie donc de la confiance et de cette ouverture. Je remercie Bernard pour tout ce qu'il a fait. Votre proposition étant très précise sur la charge de travail de Bernard, notamment sur les routes, je mesure l'ensemble de l'implication et le volume de la tâche, d'abord pour savoir que c'est un gros travailleur depuis très longtemps, puisqu'on se connaît depuis 2010 avec Bernard et on a travaillé sur de gros dossiers qui ne nous ont pas amenés jusqu'aux Jeux olympiques, mais c'était l'objectif à l'époque déjà depuis 2010. Et pour avoir travaillé avec lui ensuite en tant que collègue, mais aussi élu local sur les routes et l'ensemble du service, je mesure la charge de travail et je sais que la barre est haute, et j'essaierai d'être digne de cette confiance. Merci beaucoup.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Pascal, je n'ai pas beaucoup de doute sur ton investissement sur ce dossier.

9. Membres de la commission d'appel d'offres du département et de la commission d'appel d'offres pour les procédures de dévolution de mandats de maîtrise d'ouvrage

Nous allons passer au dossier n° 9, concernant les membres de la commission d'appel d'offres du département et de la commission d'appel d'offres pour les procédures de dévolution de mandats de maîtrise d'ouvrage. Suite à la récente démission de Monsieur Michel Fromet de ses fonctions de conseiller départemental, il y a lieu de revoir la composition de ces deux commissions où il était titulaire. Pour rappel, la composition de ces deux commissions était identique et regroupait, outre le président du conseil départemental ou son représentant en qualité de président, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants. Je vous propose par conséquent de désigner Julien Leseignoux membre titulaire de ces deux commissions.

Nous devons donc faire un vote. Qui vote pour ? (30 voix pour : Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Catherine Lhéritier (pouvoir d'Yves Lecuir), Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Bernard Pillefer, Tania André, Florence Doucet, Pascal Hugué, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan-Norguet, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Virginie Verneret (pouvoir de Guillaume Peltier), Hanan El Adraoui, Hanan El Adraoui (pouvoir de Benjamin Vételé)).

Très bien, je ne vois pas d'abstention. Je ne vois pas de vote négatif. Très bien. Adopté à l'unanimité. Bravo Julien.

10. Désignation des représentants du département de Loir-et-Cher à l'assemblée générale du Groupement d'intérêt public Approlys Centr'Achats

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Le dossier n° 10, désignation des représentants du département de Loir-et-Cher à l'assemblée générale du groupement d'intérêt public Approlys Centr'Achats. Lors du Conseil départemental du 19 juillet 2021, nous avons désigné Monsieur Bernard Pillefer membre titulaire de l'assemblée générale du groupement d'intérêt public Approlys Centr'Achats et Monsieur Yves Lecuir, membre suppléant. En raison de ses nouvelles fonctions sénatoriales, Monsieur Bernard Pillefer a demandé à être remplacé au sein de cette instance. Il est proposé de désigner Monsieur Yves Lecuir membre titulaire de l'assemblée générale de ce GIP et pour le poste de suppléant, je lance à l'assemblée un appel à candidatures. Y a-t-il une candidature pour ce poste de suppléant ? Bernard, tu veux dire un mot ?

Monsieur Bernard PILLEFER

En tant que suppléant, ce n'est pas vraiment chronophage si le titulaire peut être totalement impliqué. Je le redis, Approlys Centr'Achats est une structure capitale pour nos collectivités territoriales membres. On a pu le démontrer notamment dans le cadre de la problématique des coûts de l'énergie, notamment des marchés d'électricité et de gaz et grâce à cette structure, les coûts ont été contrôlés. Je pense que c'est une structure qu'il faut vraiment accompagner. Il faut être dans la dynamique et faire que le département de Loir-et-Cher soit acteur d'Approlys Centr'Achats.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, j'ai vu que Philippe Mercier avait levé la main immédiatement donc je te remercie. Nous allons faire un vote.

Qui vote pour la désignation d'Yves Lecuir en tant que titulaire de l'assemblée générale du GIP Approlys Centr'Achats et de Philippe Mercier en tant que suppléant ? (30 voix pour : Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Catherine Lhéritier (pouvoir d'Yves Lecuir), Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Bernard Pillefer, Tania André, Florence Doucet, Pascal Huguet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan-Norguet, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Virginie Verneret (pouvoir de Guillaume Peltier), Hanan El Adraoui, Hanan El Adraoui (pouvoir de Benjamin Vételé)).

Pas d'abstention, pas de vote contre.

Il est 12h25. Nous avons la possibilité d'avoir une présentation de la politique jeunesse qui dure à peu près une quinzaine de minutes, soit on le fait maintenant, soit on le fera lors d'une prochaine CP. Camille Guéneau est venu spécialement pour cela, mais elle peut revenir ?

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

À mon avis président, je pense que c'est peut-être plus sage de le reporter à une prochaine CP, où on sera un peu plus attentifs.


Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

C'est sûr. En même temps cela permettra d'avoir un échange et de répondre aux questions.

Avant de nous séparer, je voulais vous signaler que nous allons quand même recevoir prochainement des forces armées sur notre territoire du 28 octobre au 2 novembre pour des exercices. La 2^e DB, le 24^e régiment d'infanterie d'Île-de-France, le 40^e régiment d'artillerie, le 92^e régiment d'infanterie de Clermont-Ferrand, le 16^e bataillon de chasseurs à pied de Bitche, le 12^e régiment de cuirassés d'Olivet, un régiment de marche du Tchad de Meyenheim, le 500^e régiment de chars de combat de Mourmelon et le 13^e régiment du génie de Valdahon. N'ayez donc pas peur si vous voyez quelques manœuvres, c'est dans tout le département, en particulier à la Chaussée-Saint-Victor où sera simulée une attaque de la mairie, mais on te prévient, Stéphane, pour que tu puisses organiser la défense.

Publié le 14 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 14/12/2023
Reçu en préfecture le 14/12/2023
Publié le
ID : 041-224100016-20231214-DL150435H3-DE



On va donc clôturer cette séance. Avant de partir, vous devez signer le document sur la DM2. Pour ceux qui le peuvent, on se retrouve bien sûr pour notre déjeuner au Bourg neuf. À l'issue de ce déjeuner, nous aurons une photo commune pour le mois « Octobre rose ». Je rappelle aussi que prochainement, novembre sera le mois sans tabac également, pour les fumeurs.

La séance est levée à 12 h 27.